

# CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFORMATION

• SAINT-PIERRE-  
ET-MIQUELON •



***Vu l'article 9 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique,***

***Vu la délibération de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon en date du 18 juin 2019 autorisant le Président à signer le contrat de développement et de transformation 2019-2022 ,***

***Il est convenu entre :***

***D'une part,***

***L'État, représenté par Monsieur Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon,***

***Et d'autre part,***

***La Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, représentée par Monsieur Stéphane LENORMAND, Président de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon,***

***que le présent document constitue le contrat de développement et de transformation de Saint-Pierre-et-Miquelon pour la période 2019-2022. Les parties s'engagent à mettre conjointement en œuvre les actions contenues dans le présent contrat. Les participations financières contractualisées sont précisées dans l'annexe financière.***

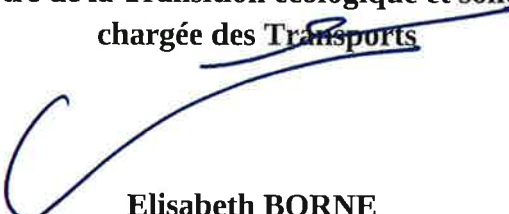
Paris, le 08 juillet 2019

En présence de M. Emmanuel MACRON, Président de la République,

Le Premier Ministre,

  
**Edouard PHILIPPE**

La Ministre auprès du Ministre d'Etat,  
Ministre de la Transition écologique et solidaire,  
chargée des ~~Transports~~

  
**Elisabeth BORNE**

Le Préfet de la Collectivité Territoriale de Saint-  
Pierre-et-Miquelon

  
**Thierry DEVIMEUX**

Le Président de la Collectivité Territoriale de  
Saint-Pierre-et-Miquelon

  
**Stéphane LENORMAND**

**Sommaire**

\* \* \*

<b>Préambule</b> .....	<i>Page 2</i>
<b>I - Les principaux enjeux et défis du territoire</b> .....	<i>Page 4</i>
<b>II - La stratégie contractuelle du territoire</b> .....	<i>Page 5</i>
<b>III - Les volets thématiques du contrat</b> .....	<i>Page 7</i>
31 - Thématique « cohésion des territoires ».....	<i>Page 7</i>
32 - Thématique : « mobilité multimodale » .....	<i>Page 9</i>
33 - Thématique « territoires résilients » .....	<i>Page 10</i>
34 - Thématique « territoires d'innovation et de rayonnement » .....	<i>Page 12</i>
35 - Thématique : « cohésion sociale et employabilité » .....	<i>Page 13</i>
<b>IV - Mise en œuvre et suivi-pilotage du contrat</b> .....	<i>Page 15</i>
41 - Les règles d'exécution du contrat .....	<i>Page 15</i>
42 - Les règles de suivi-pilotage du contrat .....	<i>Page 16</i>
43 - La révision du contrat .....	<i>Page 17</i>
44 - Le bilan et l'évaluation du contrat .....	<i>Page 17</i>

\* \*

**Annexes :**

1 - Maquette budgétaire .....	<i>Page 18</i>
2 - Fiches projets .....	<i>Page 19 et s.</i>

\* \* \*

## Préambule

Le présent contrat de développement et de transformation fixe un cadre commun de coopération entre l'État et la Collectivité Territoriale pour mettre en œuvre un projet territorial partagé, soucieux de l'intérêt général et du respect des caractères spécifiques de l'archipel.

Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies par l'État et la Collectivité Territoriale en déclinaison de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM) qui, de manière pragmatique, promeut la définition par les territoires, en partenariat avec l'État, de leurs propres stratégies de développement, différenciées et respectueuses des besoins de chaque territoire.

Cette démarche globale doit continuer à favoriser les conditions d'un développement durable au travers les efforts en matière d'équipements et d'infrastructures, l'inclusion dans l'espace régional, la compensation des handicaps naturels, la valorisation des ressources et des atouts, l'accès aux services et à la formation.

Le contrat 2019/2022 offre un cadre renouvelé qui permet une contractualisation de certains ministères ou opérateurs qui n'y étaient jusqu'à présent pas associés. Dans le cas d'espèce, le Ministère du Travail, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), l'ADEME et l'Agence Nationale du Sport viennent compléter le soutien apporté par le Ministère des Outre-Mer. Il permet ainsi de mobiliser à parité État/Collectivité Territoriale près de 38 millions d'euros contre environ 22 millions d'euros initialement programmés pour le précédent contrat.

*La contractualisation entre l'État et la Collectivité Territoriale s'inscrit dans une démarche de diagnostic actualisé et de concertation soutenue dans la durée.*

Concrètement, ce contrat 2019/2022 s'appuie d'une part sur les conclusions de la démarche participative menée par la Collectivité Territoriale et qui a abouti à l'adoption, fin 2009, du schéma de développement stratégique de la Collectivité Territoriale, avec une vision de long terme (SDS 2010/30) actualisée en 2015 au travers du plan d'actions 2015/2020, et, d'autre part sur les réflexions issues des ateliers des Assises de l'Outre-Mer.

Il s'est aussi enrichi ces derniers mois des réflexions et des échanges dans le cadre d'un processus de concertation avec les élus, les institutionnels, les différents services de l'État, le milieu socio-économique et le secteur associatif. La mobilisation de tous les acteurs a permis d'aboutir à un projet concerté et de définir des objectifs équilibrés.

Par ailleurs, côté État, ses arbitrages ont également été arrêtés au regard de la « trajectoire 5.0 » pour un avenir durable des territoires qui invite, sur la base de l'Agenda 2030 des Nations-Unies et ses 17 objectifs de développement durables (ODD), les décideurs, les élus, les entreprises et les citoyens à penser le futur des outre-mer à travers 5 défis : zéro exclusion, zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole et zéro vulnérabilité.

En termes de méthode toujours, en même temps que la contractualisation 2019/2022 s'attache à reprendre certains des dossiers importants que le contrat précédent - pourtant réalisé à près de 70 %, n'aura pas permis de mener à leur terme, cette nouvelle étape se place résolument en anticipation en planifiant d'ores et déjà un certain nombre d'études opérationnelles.

*Ce contrat porte des réalisations concrètes pour la durée de sa mise en œuvre mais aussi l'ambition de favoriser l'incubation d'études opérationnelles pour après.*

Ces études, programmées sur toute la durée du contrat, ont vocation à servir de base aux futures démarches de contractualisation (révision à mi-parcours, contrat ultérieur), mais aussi de catalyseur dans le cadre des politiques sectorielles de l'État et de la Collectivité Territoriale ou des communes, au travers de leur programmation d'investissement propre.

Les projets ainsi ciblés au stade des études pourront également trouver un cadre de réalisation finale grâce aux dispositifs de droit commun (fonds exceptionnel d'investissement - FEI, dotation d'équipements pour les territoires ruraux - DETR, dotation de soutien à l'investissement départemental - DSID, autres).

Dans une même logique et dans une perspective inversée, il convient de souligner que le présent contrat n'intègre pas en lui-même tous les efforts d'investissement, présents et à venir, de l'État ou des collectivités.

Ainsi, certaines opérations majeures (projets portuaires de l'État ou de la Collectivité Territoriale, projet de réfection de l'aérogare par la DGAC, projet d'internat d'excellence par l'Éducation Nationale, réhabilitation des réseaux « eau-assainissement » par les propriétaires, équipements et infrastructures diverses) sont et continueront à être portés hors du cadre de cette contractualisation, soit par l'État, soit par les collectivités locales dans le respect des compétences.

\* \* \*

## I - Les principaux enjeux et défis du territoire

Le territoire sur lequel porte le contrat de développement est constitué des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, pour une superficie totale de 242 km<sup>2</sup> et comptant, selon les dernières données INSEE, une population municipale de 6008 habitants (pour une population totale de 6246 habitants, c'est-à-dire les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le commune).

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, situé en Atlantique nord, à 25 km de la province atlantique canadienne de Terre-Neuve et Labrador - province la plus pauvre du Canada mais en plein essor économique, bénéficie d'un positionnement unique dont il doit pouvoir tirer profit. La permanence des échanges économiques avec la Nouvelle-Écosse et l'accroissement des relations institutionnelles avec le Québec offrent des opportunités supplémentaires dans son contexte régional.

Depuis le début des années 90, les équilibres fondamentaux au plan économique et social de l'archipel ont été profondément remis en cause. En effet, la décision arbitrale de juin 1992 et le moratoire sur la pêche de juillet 1994 ont brutalement bouleversé le secteur de la pêche, principale source d'activité économique pour des générations entières de Saint-Pierrais et de Miquelonnais.

Les atouts du territoire sont nombreux : croisement de routes maritimes majeures, environnement et une biodiversité spécifique des zones subarctiques préservés, richesse et diversité culturelles, histoire et patrimoine originaux, savoir-faire, etc...

Toutefois, malgré ces forces, et malgré lui, le territoire est exposé non seulement aux changements climatiques globaux (qui exposent infrastructures, paysages et environnement) et aux risques naturels induits (qui exposent les populations) mais aussi au vieillissement de sa population et à un déclin démographique que seul un développement économique, social et humain durable et diversifié est de nature à contrer dans un élan volontariste et collectif.

Dans un monde en proie à de multiples et rapides mutations, il doit donc relever un double défi : d'une part offrir à ses jeunes et à la population active en général des perspectives d'emploi renouvelées et pérennes, et d'autre part, proposer à tout un chacun de ses résidents présents et futurs, un cadre de vie sûr et respectueux de l'environnement.

\* \* \*

## II - La stratégie contractuelle du territoire

Comme suite à la crise de 1992, afin de maintenir l'activité économique et de préserver le tissu social de l'archipel, l'État, la Collectivité Territoriale et les deux communes, avec l'appui des fonds européens, ont mis en œuvre une politique de grands travaux. Ce volontarisme partagé a non seulement permis de conserver un terreau économique vivant et de développer localement de nouvelles expertises techniques, en particulier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, mais aussi d'accroître la qualité de vie de la population et de préserver autant que faire se peut l'attractivité du territoire.

Toutefois, comme déjà relevé en 2015, la seule construction d'équipements structurants ne permet pas en elle-même d'asseoir une dynamique de reconversion économique de grande ampleur, de dessiner des perspectives de long terme et de freiner le déclin démographique.

*Un contrat de développement et de transformation soucieux de conforter les fondamentaux économiques et sociaux du territoire.*

Naturellement, alors que les besoins de mise à niveau et de développement des équipements demeurent importants et que certaines réalisations n'ont pas pu aboutir dans le cadre du contrat précédent, le présent contrat de développement et de transformation ne s'inscrit pas en rupture avec cette politique d'investissements massifs dans les infrastructures, mais il ne concentre pas ses efforts sur ce seul axe.

Par ailleurs, le contrat 2019/2022 complète aussi, en tant que de besoin, les politiques publiques économiques sectorielles développées cette dernière décennie par l'État et les collectivités, en particulier dans le cadre du précédent contrat de développement (agriculture, coopération régionale, protection de l'environnement...).

*La stratégie du contrat de développement et de transformation met l'accent sur le renforcement de l'attractivité territoriale dans toutes ses composantes.*

Par-delà ces fondamentaux nécessaires mais non suffisants, le contrat de développement et de transformation s'attache ainsi à faire émerger une dynamique de développement durable, économique, culturel, environnemental et humain. Cette dynamique doit aboutir à des perspectives réalistes et volontaires pour le territoire, sa population, ses chefs d'entreprise, les investisseurs et le secteur privé en général.

Les actions ainsi portées par les pouvoirs publics dans le cadre de ce contrat de développement et de transformation doivent participer, aux côtés des actions et initiatives privées, marchandes voire associatives, à inverser dans le temps les tendances observées jusqu'ici et à rendre le territoire durablement attractif.



Sont précisément visés : un rayonnement culturel et touristique dans un cadre international ouvert sur les territoires voisins et sur le monde, le soutien à l'économie, à l'innovation et à la formation professionnelle pour un meilleur équilibre entre emplois publics et emplois privés au service d'une économie marchande plus forte, la mise à niveau et le développement des équipements structurants, la consolidation et l'amélioration de l'offre portuaire et de mobilité, le respect de l'environnement, la protection de la population et de sa qualité de vie.

\* \* \*

### III - Les volets thématiques du contrat

Afin de se prémunir contre tout effet de « saupoudrage » et de garantir une mobilisation efficiente des ressources budgétaires mobilisées, la déclinaison de cette stratégie contractuelle ne couvre évidemment pas tous les secteurs de la vie économique et sociale de l'archipel.

*La stratégie contractuelle s'articule autour de 5 grands volets transverses.*

Il est ainsi souligné ici que le contrat 2019/2022 s'attache à soutenir des secteurs d'activité et des actions qui ne bénéficient pas ou, le cas échéant, qu'insuffisamment, de moyens dédiés dans le cadre général des politiques sectorielles de l'État et des collectivités locales, auxquelles d'ailleurs le contrat de développement et de transformation, dans un rôle de catalyseur et d'amorçage, ne se substitue nullement.

Les politiques publiques et les projets portés par le présent contrat visent donc prioritairement un champ d'action circonscrit aux thèmes suivants : cohésion des territoires, mobilité, résilience, innovation et rayonnement, cohésion sociale et employabilité

\* \*

#### 31 - Thématique « Cohésion des territoires »

Cette thématique s'inscrit dans l'objectif de préserver et de développer plus avant, au profit des habitants du territoire de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, les conditions d'un bien vivre-ensemble et d'une qualité de vie conformes aux standards auxquels ils peuvent prétendre.

Elle vise ici un accès amélioré à l'offre culturelle, aux équipements sportifs, mais aussi, pour les personnes âgées, dont les personnes atteintes d'un handicap ou à l'autonomie réduite, l'accès à des parcours qualitatifs, complets, cohérents et adaptés.

*La cohésion des territoires : une condition d'accès aux services de qualité pour la population et aux opportunités de développement économique pour le territoire.*

Les projets ainsi visés (voir fiches 1-2-1 : émergence de lieux de rencontres et de création culturelles, 1-2-3 : réflexions sur l'évolution du musée de Miquelon, 1-3-1 : soutien aux équipements sportifs, 1-3-2 : études sur la plate-forme géronto-handicap et 1-3-3 : projet de construction d'une résidence autonomie) doivent participer également au développement de l'attractivité du territoire au bénéfice de toutes les strates de la population.

En matière d'équipements sportifs, dans le cadre de ce contrat 2019/2022, le Ministère des Outre-mer (MOM) et l'Agence Nationale du Sport (ANS) financeront à parité à hauteur de 1M€ des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs ainsi que l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive. L'ambition est de permettre une mise à niveau quantitative et qualitative des équipements sportifs ultramarins en tenant compte des diagnostics territoriaux approfondis ou des schémas régionaux de développement du sport afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive notamment en club.

Concernant la participation de l'Agence nationale du sport, les projets éligibles présentés devront être complets et répondre aux critères d'éligibilité des règlements d'intervention de l'Agence notamment celui relatif aux équipements, ainsi qu'à ses procédures propres. L'attribution des subventions par le Directeur général de l'Agence nationale du Sport ne pourra se faire qu'après examen et avis du Comité de programmation composé de représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique.

A titre indicatif, à ce stade, les projets suivants sont susceptibles d'être subventionnés par l'ANS : création d'un skate-park à Miquelon, aménagement du Complexe Louis Quedinet à Saint-Pierre. Concernant la participation du P123-FEI sur le volet Sports, les projets éligibles devront être remontés annuellement au MOM pour instruction.

L'ANS et le MOM ont vocation à financer des projets portés en maîtrise d'ouvrage par la collectivité signataire du contrat. Toutefois, des projets portés en maîtrise d'ouvrage par une commune pourront également être financés sur cette même enveloppe de crédits. Dans ce cas précis, pour le suivi de l'exécution du contrat, les montants engagés seront comptabilisés en "crédits valorisés" et non en "crédits contractualisés".

Dans une logique de projet également partagée par tous et pour tous, la démarche d'inscription de l'archipel sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO (*voir fiche 1-2-2*) doit aussi contribuer demain à renforcer, par une image forte et positive, l'attractivité du territoire en offrant toute la visibilité qu'ils méritent à son identité et son histoire spécifiques, et à ses flagrants atouts dans le champ culturel et patrimonial.

Le « marketing territorial » renforcé qui émergera dans le cadre de cette dynamique collective devrait favoriser la revalorisation de la perception de l'archipel par ses habitants.

Cette thématique de la « cohésion des territoires », dans sa composante de structuration du territoire et de son offre de service, connaît des prolongements naturels au travers de projets se rapportant à la mobilité en général (voir ci-après la thématique « mobilité » : infrastructures portuaires et routières) et à la protection du cadre environnemental (voir ci-après la thématique « territoires résilients »).

\* \*

**32 - Thématique « Mobilité multimodale »**

Les travaux de confortement des digues du port de Saint-Pierre (1ère tranche - voir fiche 2-1-1) tout comme le projet de développer les infrastructures et les équipements portuaires à Miquelon (voir fiche 2-1-3) participent d'un objectif prioritaire de préserver les fonctions générales des deux entités du port de Saint-Pierre-et-Miquelon afin d'y permettre un accueil optimal de l'ensemble des flux maritimes, internationaux comme locaux. Ils doivent aussi permettre de préserver le potentiel d'ancrage et de développement de l'économie bleue.

En lien avec la problématique de résilience des territoires (voir thématique suivante), la réfection des digues concoure à la protection contre les assauts de la mer d'une partie de l'agglomération de Saint-Pierre. En ce sens, cette première tranche de travaux s'inscrit d'ores et déjà dans une programmation plus large que celle du présent contrat.

*Le volet « mobilité multimodale » répond à des besoins d'accessibilité considérés à l'échelle de l'archipel comme à l'échelle de chacune de ses entités territoriales.*

A une échelle plus locale, l'étude sur la rénovation du quai de l'Île aux Marins (voir fiche 2-1-2), sur la route littorale de Saint-Pierre et le projet de requalification du réseau routier sur l'isthme reliant Miquelon et Langlade (voir fiche 2-2-1), répondront à des attentes et des besoins locaux en termes de mobilité, permettront d'envisager des aménagements favorables aux mobilités dites « douces » (piétons, cyclistes) et s'attacheront, sur la route du littoral, à la bonne interface fonctionnelle et paysagère ville/port.

L'ensemble de ces réalisations, mais aussi le projet de développement des infrastructures de plaisance à Saint-Pierre (voir fiche 2-1-4), doivent concourir, de par les services ainsi rendus à l'ensemble des utilisateurs et de par la facilitation des échanges et inter-actions terre-mer ou terre-terre, au développement économique local.

Les mises à niveau et les nouvelles réalisations ainsi visées constitueront également des facteurs d'attractivité locale, régionale voire internationale, en particulier en matière d'économie bleue, de tourisme en général et de plaisance en particulier.

En matière de plaisance, le port de Saint-Pierre, au croisement de plusieurs routes maritimes majeures et bien positionné par rapport à des territoires « neufs » (fjords de Terre-Neuve, Groënland, voire passage du Nord-Ouest), cumule des atouts dont le territoire doit savoir tirer avantage dans le temps. Par-delà les perspectives de développement de la plaisance à l'échelle régionale, l'activité locale de plaisance est significative et les infrastructures qui la portent méritent d'être modernisées et développées.

\* \*

### 33 - Thématique « Territoires résilients »

Les changements climatiques n'épargnent désormais aucune partie du globe terrestre. Ils se traduisent par des conditions météorologiques plus variées et des phénomènes météorologiques plus extrêmes.

L'élévation du niveau de la mer présente des conséquences potentielles graves, en termes de vie humaine et de déstabilisation de la vie des communautés humaines, ainsi que pour les économies locales. Dans ce schéma, les communautés les plus isolées et les plus vulnérables, et parmi elles, les personnes les plus démunies, sont les premières exposées.

Le contrat 2019/2022, dans la droite ligne des documents stratégiques issus du territoire comme de l'Agenda 2030 des Nations Unies ou encore la « trajectoire 5.0 pour les Outre-mer », intègre la nécessité de prendre en considération ces bouleversements déjà observables.

*Un contrat qui souhaite placer le territoire au rendez-vous des défis des changements climatiques, pour la protection de l'environnement et de la population.*

C'est ainsi que l'une des actions fortes de ce contrat est consacrée à la mise en œuvre d'un « PAPI », programme d'actions et de prévention des inondations sur le territoire de Miquelon (*voir fiche 3-1-1*). Cette ligne de projet doit aboutir à l'élaboration d'un document stratégique pour réduire l'exposition aux risques des habitants de Miquelon, aujourd'hui et demain. Elle permettra aussi, sans attendre la formalisation des conclusions de ce programme, d'entreprendre des réalisations jugées prioritaires et urgentes localement.

Cette thématique « territoires résilients » appréhende également l'enjeu éminent de la qualité de l'approvisionnement de la population en eau potable et de la gestion de l'assainissement. La bonne qualité de l'eau est un gage de sécurité sanitaire et donc de la qualité de vie locale. Des processus d'assainissement efficaces et une gestion efficiente des réseaux d'eaux usées offrent la garantie de réduire les risques sanitaires et les difficultés en terme de salubrité publique.

En particulier, la situation des installations d'assainissement des eaux usées est devenue un point de vigilance d'importance pour la population de la commune de Saint-Pierre, principal pôle urbain de l'archipel.

La remise à niveau de ces réseaux traduit aussi une volonté partagée de respecter l'exceptionnel patrimoine commun, terrestre et marin, et qui sont pour le territoire un vecteur d'attractivité et de développement durable. Le retard sur ce sujet étant fort, la mobilisation financière le sera donc tout autant.

La bonne prise en compte de cet enjeu a naturellement justifié la reconduction du projet de réfection à Saint-Pierre du barrage de la Vigie, dans un cadre budgétaire nettement consolidé et par l'État et par la Collectivité Territoriale (*voir fiche 3-3-1*).

*La qualité de l’approvisionnement en eau potable, une gestion des eaux usées et des déchets garante et respectueuse d’un cadre de vie exceptionnel, fragile et exposé.*

C’est avec un effort financier aussi significatif que l’État et les collectivités locales ont arrêté dans le contrat 2019/2022 le principe d’élaboration d’un schéma directeur de la gestion de l’alimentation en eau potable et des eaux usées (*voir fiche 3-3-2*), outil stratégique qui favorisera la mise en œuvre coordonnée d’investissements conséquents (*voir fiche 3-3-3*).

Le souci partagé de la préservation de la qualité de l’environnement, premier facteur de qualité de vie et d’attractivité sur un territoire développé, est à l’origine de l’inscription dans le contrat de développement et de transformation de moyens destinés à consolider et à faciliter l’émergence de procédés et de filières de gestion de déchets aujourd’hui non ou partiellement pris en compte (*voir fiche 3-2-1*). Les crédits de l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME) mobilisés sur cette thématique seront mis en œuvre au travers de conventions de financement avec la Collectivité Territoriale.

Alors qu’à l’échelle mondiale les émissions de gaz à effet de serre sont maintenant à leur plus haut niveau de l’histoire et que, sans action, l’augmentation de la température moyenne à la surface du globe devrait dépasser les 3 degrés centigrades avant la fin de ce siècle, le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon ne souhaite pas être en reste et ne pas ainsi gager l’avenir des générations futures. Ainsi, l’État et la Collectivité Territoriale ont décidé de consacrer une partie de l’effort de la contractualisation 2019/2022 à la question des énergies en capitalisant sur la contribution de l’ADEME pour conduire des actions-cadres inscrites dans le projet de programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE) du territoire.

*Les énergies : une priorité pour la préservation de la qualité de vie et de l’environnement en même temps qu’un gisement à valeur ajoutée à explorer.*

Un observatoire des énergies (*voir fiche 3-4-1*) concourra demain à comprendre leur mode de consommation, de production et leur impact sur l’économie locale et sur l’environnement, afin de mieux orienter en retour les politiques publiques en la matière.

Alors que l’ensemble de l’énergie aujourd’hui produite dans l’archipel est à 100 % « carbonée », ce contrat se dote de moyens qui permettront d’explorer plus au fond le potentiel local des énergies renouvelables (*voir fiche 3-4-2*). Cela se fera sans oublier la promotion d’un mode de vie plus économe en énergie.

Les crédits de l’ADEME mobilisés sur ces deux objectifs de la PPE seront mis en œuvre dans des conventions de financement avec la Collectivité Territoriale. Cette approche sera opérationnelle tant au regard de l’intensité des enjeux (préservation de l’environnement et du cadre de vie, coût des énergies carbonées, attractivité des territoires décarbonés, etc.), qu’au regard du potentiel de développement de ces filières et des technologies de pointe qui les entourent.

\* \*

### 34 - Thématique « Territoires d'innovation et de rayonnement »

Comme évoqué précédemment, le territoire offre certainement des gisements de développement en lien avec l'économie et les énergies vertes. Dans ce champ, comme en matière de numérique tel que porté par la Collectivité Territoriale, entre autres au travers du contrat précédent, l'archipel peut développer une ambition et des projets réalistes, facteurs d'innovation, de rayonnement, et partant d'attractivité.

*Le soutien aux porteurs de projets, clé de voûte du développement d'un secteur marchand diversifié, tourné vers le marché local et l'international.*

C'est au titre de cette thématique que cette nouvelle étape de la contractualisation entre l'État et la Collectivité Territoriale dédie de nouveau des moyens au profit de la CACIMA pour lui permettre de continuer à offrir aux chefs d'entreprise et aux porteurs de projet innovants un accompagnement de qualité, tant dans le montage de leurs dossiers qu'à l'étape de leur mise en œuvre opérationnelle, dans une logique à chaque fois que possible d'ouverture à l'international (voir fiche en annexe).

Au rang des innovations, l'archipel ne doit pas perdre de vue la nécessité d'abaisser son niveau de dépendance alimentaire et de valoriser son potentiel et la vocation agricole de Miquelon. C'est dans cette logique, et conformément aux objectifs du plan de développement pour une agriculture durable (PDAD), que le contrat 2019/2022 prévoit de favoriser l'émergence d'une ferme pédagogique et pépinière d'entreprises (voir fiche 4-2-1). Cette structure pourrait favoriser l'installation de nouveaux exploitants en même temps qu'elle proposerait un cadre d'expérimentation sécurisé aux agriculteurs déjà installés.

L'ouverture à l'international portée par le présent contrat participe également à la politique de rayonnement partagée par l'État et la Collectivité Territoriale dans différents cadres institutionnels. Les moyens ainsi mis à disposition par la contractualisation (voir fiche 4-3-1) devront permettre d'entretenir l'indispensable coopération avec les Provinces Atlantiques Canadiennes, dans une logique prioritaire de promotion des projets économiques.

*Une approche renouvelée et élargie de la coopération régionale, en faveur du développement économique de l'archipel et d'un rayonnement accru.*

Cette ligne de projet doit aussi viser la consolidation des échanges avec le proche Québec, voire d'ouvrir le champ de la coopération, dans une approche régionale élargie, vers le Groënland ou encore les Antilles. Ces territoires ont en partage avec l'Archipel de nombreux points communs, qu'ils soient historiques, climatiques, institutionnels, culturels, maritimes ou économiques, qui pourraient favoriser des synergies partenariales gages de nouvelles pistes de développement et de rayonnement.

La nécessité de rayonner pour offrir toute sa place à l'archipel sur la carte régionale et internationale doit naturellement intégrer une dimension maritime. Alors que le développement de la plaisance est inscrit au titre du volet « mobilité multimodale » du présent contrat, la promotion d'événements nautiques dans ce domaine (*voir fiche 4-3-2*), a fortiori quand ils ont une résonance internationale, doit permettre d'allier promotion du territoire en général et promotion de son potentiel en terme de plaisance.

\* \*

### **35 - Thématique « Cohésion sociale et employabilité »**

Cette 5<sup>ème</sup> thématique du présent contrat de développement et de transformation se focalise principalement ici sur la question de la formation et de l'employabilité sur l'archipel (*voir fiche 5-1-1*), tout en soulignant que des projets inscrits par ailleurs au titre de ce contrat participent sans conteste, de manière transverse, du développement de la cohésion sociale.

Plus globalement, cet axe s'inscrit en pleine continuité avec le précédent contrat en ce que les enjeux de la formation, à la fois celle des salariés comme celle des publics éloignés de l'emploi, demeurent prégnants sur le territoire en ce qu'ils concourent non seulement au bon épanouissement de chacun dans un cadre professionnel mais aussi en ce que le facteur formation/compétences est également déterminant pour la bonne marche de l'économie, a fortiori dans un territoire en proie à un déficit objectif de main d'œuvre qualifiée, sur fond d'un faible taux de chômage et de besoins émergents.

*Par une connaissance fine de l'évolution du territoire, de ses besoins et des attentes de la population, développer des dispositifs plus adaptés et mieux anticipés.*

Alors que le cadre légal et réglementaire de la formation a été profondément refondu en fin d'année 2018, en particulier sur le plan de la répartition des compétences entre les acteurs concernés (État, Collectivité Territoriale, partenaires sociaux et OPCO), des adaptations réglementaires aux spécificités locales sont toujours en attente. Quoi qu'il en soit, la ligne dédiée à cette question au sein du contrat mobilise de nouveau des moyens financiers conséquents à l'appui d'une approche globale qui doit permettre aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux d'aborder cette période de transition sans préjudice pour les salariés ou les demandeurs d'emploi (*voir fiche 5-1-1*).

La contractualisation dans le cadre du présent contrat constitue un levier pour l'État afin d'asseoir la territorialisation des politiques publiques et son articulation avec celles des collectivités ultra-marines. Elle permet de conjuguer l'effort de l'État et de la Collectivité Territoriale sur un certain nombre de domaines de l'emploi et de la formation professionnelle dans une perspective de réponses transversale et sectorielle. L'État soutiendra ainsi des actions visant à assurer :



- le déploiement des réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cela passe notamment par la consolidation de l'action de structures (Centres d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation - CARIF, Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation - OREF) afin d'améliorer la connaissance des territoires, des filières et des branches, de favoriser l'information des personnes sur la formation professionnelle et l'apprentissage, d'assurer l'analyse de l'appariement des emplois et des compétences dans le contexte de transformation du rôle des acteurs ainsi que de soutenir la mise en réseau des acteurs de l'orientation professionnelle ;

- la mise en œuvre des pactes ultra-marins d'investissement dans les compétences (PUIC) sur la période 2019/2022 dont la valorisation permettra de traduire localement l'ambition du plan d'investissement dans les compétences (PIC) et la prise en compte des besoins de compétences liés aux projets et aux caractéristiques économiques des territoires en s'appuyant notamment sur les Carif-Oref ;

- le soutien aux initiatives et actions territoriales ou innovantes permettant d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de GPEC territorial (GPECT) ainsi qu'en accompagnant le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux mais aussi le soutien aux structures (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail - ARACT) concourant à des projets soutenant l'attractivité des emplois et des territoires ainsi que la performance des entreprises tout en favorisant le dialogue social dans les entreprises.

Ces actions devront intégrer celles en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En complément de ces actions et avec l'appui du plan d'investissement dans les compétences, l'État soutiendra également des actions spécifiques à destination des jeunes sans emploi et sans formation, pour lutter contre le décrochage scolaire et renforcer la maîtrise du français et des langues étrangères.

Par ailleurs, dans l'esprit de l'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable, l'État et la Collectivité Territoriale souhaitent promouvoir, au travers de ce contrat, l'égalité femmes-hommes (*voir fiche 5-2-1*). Les moyens dédiés à cet objectif permettront d'encourager les projets qui, par des actions transversales ou spécifiques, mettront en avant une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes.

Par ailleurs, en considération des grands enjeux du coût de la vie et du déclin démographique, l'action publique a besoin plus que jamais d'être éclairée à la lumière d'un niveau conforté de connaissance et d'analyse du tissu et du contexte locaux.

Dans cette logique, l'État et la Collectivité Territoriale ont décidé de dédier une partie de l'effort budgétaire de la contractualisation 2019/2022 à des études et des travaux statistiques (enquête budget des ménages, comparaison spatiale des prix, développement d'une plate-forme « open date », autres) ainsi qu'à une démarche participative de type étude prospective sur l'avenir du territoire, étude dont la maîtrise d'œuvre sera confiée au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (*voir fiche 5-2-1*).

\* \* \*

## **IV - Mise en œuvre et suivi du contrat**

### **41 - Les règles d'exécution du contrat de développement et de transformation**

Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Président du Conseil Territorial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer la bonne exécution des opérations retenues dans le cadre du présent contrat.

Pour chaque opération, une fiche descriptive a été élaborée précisant le contenu, les objectifs à atteindre et le plan de financement prévisionnel.

Les porteurs de projets assurent la conduite des opérations inscrites au contrat et présentent les demandes d'engagement de subventions permettant la mobilisation des fonds de l'État et de la Collectivité Territoriale. Ils veillent à produire les justificatifs au fur et à mesure de l'exécution de l'opération pour obtenir le versement des crédits.

Afin de permettre l'évaluation des opérations, les porteurs de projets transmettront annuellement un bilan financier et d'exécution de l'opération au comité de suivi.

Les subventions sont engagées sur la base de documents estimatifs prévisionnels. Au-delà de l'avance de 25 % de la subvention susceptible d'être accordée au début de l'exécution de l'opération, les subventions d'investissement sont versées au fur et à mesure de la réalisation physique et financière des opérations, sur présentation par les maîtres d'ouvrage, des états de mandatements visés par leur comptable.

Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, avec l'appui des services techniques de l'État, est chargé de contrôler la mise en œuvre des opérations du contrat et leur exécution physique.

Afin de se prémunir contre tout risque de perte de crédits ÉTAT et de veiller à leur bonne utilisation, un comité ad hoc se réunira à l'initiative du Préfet, une fois par trimestre, pour faire un point précis sur l'exécution du contrat au cours de l'année et établir la programmation des besoins en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiements (CP) de l'année suivante.

Un bilan de l'exécution sur l'ensemble des programmes sera produit chaque année.

\* \*

## 42 - Les règles de suivi et de pilotage

L'instance de pilotage a un rôle essentiel à jouer. Elle a la responsabilité d'impulser les différentes actions et projets de développement. Elle s'appuiera sur des indicateurs qui devront traduire le niveau d'atteinte des objectifs et l'état d'avancement des opérations.

### Composition :

Le comité de suivi, co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Territorial ou leur représentant respectif, est composé selon la délibération 191-2013 de la Collectivité Territoriale et ses modifications ultérieures.

### Convocation :

Le comité de suivi se réunit sur convocation des co-présidents au moins quatre fois par an, ou à la demande d'un de ses membres, en tant que de besoin. Le premier comité se réunira au cours du mois de septembre 2019.

### Attributions :

Le comité de pilotage dressera le bilan d'avancement des opérations inscrites au contrat de développement en s'appuyant sur les rapports prévisionnels d'opérations actualisés par les porteurs de projet. Ce bilan distinguera les opérations en cours de réalisation, en cours d'études ou non encore engagées.

Le comité de pilotage pourra être amené à faire des arbitrages techniques pour garantir le respect des objectifs du contrat de développement :

- pour les opérations dont la réalisation n'est pas encore enclenchée mais qui ont fait l'objet d'études préalables, le comité de pilotage s'assurera que les éléments de chiffrage nécessaires sont disponibles afin de déterminer les conditions économiques et calendaires de réalisation ;

- pour les opérations non engagées, le comité de pilotage évaluera la pertinence de leur lancement par des études de faisabilité qui détermineront l'auteur de l'étude, les budgets, la définition des objectifs stratégiques et les délais ;

- pour les projets d'aménagement et de construction, il sera primordial de disposer des outils de suivi de l'avancement des opérations. Les indicateurs présentés ci-dessous seront régulièrement renseignés en sus de ceux indiqués sur les fiches : % d'engagement des études ou des travaux le cas échéant, % des dépenses engagées, chronogramme et respect des plannings. Ces indicateurs seront collectés auprès des maîtres d'ouvrage.

Le comité de pilotage est compétent pour se prononcer sur la révision du contrat de développement et de transformation si son évolution le justifie. Les actions, dont la réalisation est bouleversée ou économiquement modifiée, feront l'objet d'un examen en comité de pilotage. Dans ce cas, un projet de rédaction d'avenant sera soumis au comité de pilotage pour avis.

La réunion organisée au début du troisième trimestre de l'année  $n$  fera le point précis de l'exécution du contrat, notamment de l'avancement physique et financier des opérations, des éventuels ajustements ainsi que, pour l'État, les besoins en AE et CP pour les actions à engager ou à poursuivre sur l'année  $n+1$ .

\* \*

### **43 - La procédure de révision du contrat de développement et de transformation**

Des difficultés peuvent apparaître dans la mise en œuvre de certaines opérations. Dans cette hypothèse, il appartient aux cosignataires de rechercher localement des solutions pour assurer efficacement la mise en œuvre des opérations contractualisées.

Toute modification du contrat de développement et de transformation interviendra par avenant signé par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Président du Conseil Territorial. Il fera l'objet d'un visa préalable du contrôleur financier.

#### Cas particulier de la révision du contrat à mi-parcours :

- Une révision du contrat à mi-parcours peut avoir lieu au regard de la réalisation des objectifs, de leur pertinence, de leur efficacité et du degré de réalisation des programmes d'actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le contrat.

- L'intérêt ou le besoin d'une telle révision à mi-parcours sera examiné au regard d'un bilan du soutien budgétaire des différents financeurs et d'un bilan des réalisations des opérations inscrites au contrat.

La révision à mi-parcours pourra le cas échéant être envisagée avec possibilité de redéploiement des crédits et inscription de nouvelles opérations et en vis-à-vis, la suppression d'opérations non réalisables. Ces modifications seront formalisées par avenant signé par le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et le Président du Conseil Territorial et visé du contrôleur financier.

\* \*

### **44 - Le bilan et l'évaluation du contrat de développement et de transformation**

Un bilan sera effectué à l'issue de la période d'exécution du contrat afin d'évaluer son impact sur la situation de l'archipel dans le périmètre des 5 volets thématiques visées. De façon transversale, cette évaluation prendra en compte les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies, et plus particulièrement les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes (actions transversales et spécifiques) qui constituent également des principes horizontaux de mise en œuvre des fonds européens.

\* \* \*

**Annexe 1 - Maquette financière**

Contrat de développement et de transformation  
Etat / Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon  
2019-2022

		CREDITS CONTRACTUALISES	
		ETAT	COLLECTIVITE TERRITORIALE
		Montant Part Etat	Montant Part Collectivité Territoriale
<b>1 - Volet « Cohésion des territoires »</b>		<b>1 360 000 €</b>	<b>4 550 000 €</b>
Objectif stratégique 1: Aménagement durable		/	/
<i>voir volet 2 - objectif 2 - Requalification réseau routier - fiche 2-2-1</i>			
Objectif stratégique 2: Structuration et dynamiques territoriales		260 000 €	150 000 €
1-2-1	Accompagnement de l'émergence des lieux de rencontre et de création - Études	BOP 123 60 000 €	/
1-2-2	Soutenir une démarche d'inscription de l'archipel au patrimoine mondial de l'UNESCO	BOP 123 150 000 €	150 000 €
1-2-3	Projet de musée à Miquelon-Langlade - Études	BOP 123 50 000 €	/
Objectif stratégique 3: Accès aux services		1 100 000 €	4 400 000 €
1-3-1	Équipements Sportifs	P123 - FEI Agence du sport (*) 1 000 000 €	/
1-3-2	Plate-forme Géroto-Handicap/EHPAD/Maison d'accueil spécialisée - Études	BOP 123 100 000 €	200 000 €
1-3-3	Résidence autonomie - Études et travaux	/	4 200 000 €
<b>2 - Volet « Mobilité multimodale »</b>		<b>10 480 000 €</b>	<b>4 970 000 €</b>
Objectif 1: Investissements portuaires		9 230 000 €	250 000 €
2-1-1	Digues du port de St-Pierre - 1ère tranche fonctionnelle	BOP 203 6 500 000 €	/
2-1-2	Rénovation quai de l'île aux marins - Études	BOP 123 30 000 €	/
2-1-3	Développement des infrastructures et équipements portuaires à Miquelon - Études et 1ère tranche	BOP 123 850 000 €	250 000 €
2-1-4	Développement des infrastructures de plaisance à St Pierre - Études et 1ère tranche	BOP 123 1 850 000 €	/
Objectif 2: Investissements routiers		1 250 000 €	4 720 000 €
2-2-1	Requalification réseau routier (Aménagement route de l'isthme à Miquelon et route littorale à St-Pierre) - Études et 1ère tranche	BOP 123 1 250 000 €	4 720 000 €
<b>3 - Volet « Territoires résilients »</b>		<b>4 250 000 €</b>	<b>7 430 000 €</b>
Objectif 1: Prévention des risques naturels		500 000 €	500 000 €
3-1-1	Programme d'actions et de prévention des inondations à Miquelon (PAPI) - Élaboration du PAPI, travaux d'urgence et 1ère tranche	BOP 123 500 000 €	500 000 €
Objectif 2: Gestion et valorisation des déchets		80 000 €	80 000 €
3-2-1	Accompagnement des filières	ADEME 80 000 €	80 000 €
Objectif 3: Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées		3 350 000 €	6 530 000 €
3-3-1	Barrage de la Vigie - Etudes et travaux	BOP 123 1 340 000 €	4 520 000 €
3-3-2	Plan pluriannuel de réhabilitation des EU/AEP - Schéma directeur	BOP 123 210 000 €	210 000 €
3-3-3	Plan pluriannuel de réhabilitation des EU/AEP - Travaux	BOP 123 1 800 000 €	1 800 000 €
Objectif 4: Changement climatique et transition énergétique		320 000 €	320 000 €
3-4-1	Sous-objectif 1 - Efficacité énergétique : Observatoire des Énergies sur le territoire	ADEME 200 000 €	200 000 €
3-4-2	Sous-objectif 2 - Énergies renouvelables : Caractérisation du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire	ADEME 120 000 €	120 000 €
<b>4 - Volet « Territoires d'innovation et de rayonnement »</b>		<b>660 000 €</b>	<b>260 000 €</b>
Objectif 1 : Accompagnement des entreprises et ouverture internationale		100 000 €	100 000 €
4-1-1	Animateur développement économique CACIMA	BOP 123 100 000 €	100 000 €
Objectif 2 : Soutien aux filières de production		100 000 €	/
4-2-1	Mise en œuvre du PDAD : Création d'une ferme pédagogique/pépinière d'entreprises - Études de définition,	BOP 123 100 000 €	/
Objectif 3 : International		460 000 €	160 000 €
4-3-1	Actions de coopération régionale	BOP 123 200 000 €	/
4-3-2	Soutien aux événements à rayonnement international liés aux activités nautiques	BOP 123 260 000 €	160 000 €
<b>5 - « Volet Cohésion sociale et employabilité »</b>		<b>2 169 724 €</b>	<b>1 942 000 €</b>
Objectif 1: Formation professionnelle et employabilité		2 019 724 €	1 792 000 €
5-1-1	Formation professionnelle - hors PUIC	BOP 103 1 680 000 €	694 380 €
5-1-1	Formation professionnelle : dispositif PUIC	BOP 103 339 724 €	1 097 620 €
Objectif 2 : Promotion de l'égalité femmes/hommes		50 000 €	50 000 €
5-2-1	Approche intégrée de l'égalité femmes-hommes (actions transversales et spécifiques)	BOP 123 50 000 €	50 000 €
Objectif 3 : Études		100 000 €	100 000 €
5-3-1	Études statistiques et économiques	BOP 123 100 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 919 724 €</b>	<b>19 152 000 €</b>

(\*) dont 0,5M€ financés par l'Agence nationale du sport

## **Annexe 2 - Fiches projets**

*A joindre : les fiches.*

Ce titre rassemble, par thématique, les fiches synthétiques correspondant aux projets et actions prévus dans le cadre du contrat de développement et de transformation à horizon 2022 et tels que portés à la maquette budgétaire (*voir annexe 1*).

Chaque fiche comporte, pour chaque ligne projet, les rubriques suivantes :

- le(s) responsable(s) du projet et le(s) partenaire(s) ;
- le diagnostic, le contexte, les enjeux ;
- le descriptif du projet et ses objectifs ;
- les éléments financiers.

\* \* \*

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 1 - Cohésion des territoires  
Objectif stratégique 2 - Structuration et dynamique territoriales  
**Accompagnement de l'émergence des lieux de rencontre et de création - Études**

Fiche n° 1-2-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

État / DCSTEP

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités, Porteurs de projets

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Lors de réunions publiques ou de rencontres culturelles, les participants ont à plusieurs reprises souligné le manque de lieux permettant de « créer ensemble » à Saint-Pierre et à Miquelon. A également été mis en évidence le besoin de « se retrouver », de « faire réseau » entre acteurs qui se côtoient mais n'ont pas nécessairement l'occasion de se rencontrer véritablement. L'idée d'un collectif, d'une coopérative a également été évoquée.

« Il manque un espace où l'on peut se parler, créer, échanger autour de la culture. Un espace où des musiciens rencontreraient des danseurs, des peintres et seraient amenés à créer ensemble ».

La comparaison avec les îles de la Madeleine qui disposent de plusieurs cafés-concerts, salles d'exposition, salles polyvalentes favorisant l'émergence de projets de créations a souvent été reprise.

Certaines initiatives privées semblent être en voie d'émergence sur ce sujet. Il s'agit d'étudier dans quelle mesure l'État peut favoriser et accompagner les acteurs dans cette voie.

#### DESSCRIPTIF DU PROJET

- Développer les projets de création collective sur le territoire ;
- Dynamiser les initiatives privées (particuliers, associations, entreprises...) en vue de favoriser l'émergence de lieux d'échanges, de créations ;
- Favoriser les relations et les échanges entre les acteurs, « l'intergénérationnalité » et l'interdisciplinaire ;
- Favoriser le dynamisme du territoire et son rayonnement ;
- Réaliser avec une vision prospective un inventaire et un état des lieux :
  - des bâtiments publics pouvant être mobilisables ;
  - des besoins actuels des associations culturelles et artistiques en termes d'espace et de matériel ;
  - élaborer les différentes hypothèses d'occupation des locaux avec chiffrage.

#### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Il est proposé un accompagnement de deux à trois ans à la fois collectif et individuel pour aider les acteurs à se structurer, se rencontrer afin de faciliter l'émergence de projets.

Cet accompagnement se ferait sous la forme de l'appui d'experts qui devront accompagner chaque projet (opportunité, risque, ..) tout en recherchant une synergie et une cohérence pour le territoire.





## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 1- Cohésion des territoires  
Objectif stratégique 2 - Structuration et dynamique territoriales  
**Soutenir une démarche d'inscription de l'archipel au patrimoine mondial de l'UNESCO**

Fiche n° 1-2-2

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

État / Collectivité Territoriale

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités territoriales, Porteurs de projet

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La 6<sup>ème</sup> mission patrimoine menée par la DRAC Bretagne en novembre 2017 a conduit une étude pour identifier l'opportunité d'engager une démarche de reconnaissance de l'archipel comme élément du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'ensemble des membres de cette mission s'est accordé sur la possibilité pour l'archipel de prétendre à cette inscription compte tenu de ses ressources en termes d'histoire, de patrimoine et de paysage culturel, sous réserve d'un soutien fort et unanime de l'ensemble des acteurs du territoire. Ils ont également mis en avant la nécessité de disposer de moyens pour aboutir dans le temps.

Ce diagnostic a été conforté par une mission d'acteurs du « Bassin Minier » des Hauts-de-France.

Le comité local du patrimoine, présidé par le Préfet, a confirmé à plusieurs occasions la pertinence de la démarche et le souhait du territoire de porter ce projet.

#### DESRIPTIF DU PROJET

Le plan de gestion et de mise en valeur d'un bien classé est un élément décisif de la candidature puisqu'il doit être démontré dans quelle mesure cette reconnaissance internationale est en cohérence avec le plan de développement économique et touristique du site, l'assurance de son maintien et de sa bonne conservation dans le temps.

A ce titre, l'une des préconisations est de réaliser au préalable une étude de faisabilité avec un cabinet extérieur spécialisé sur le portage de candidature UNESCO ou avec un expert. Cette étude de faisabilité permettrait ainsi d'évaluer la recevabilité d'une candidature de l'archipel. Elle permettrait également de disposer d'une jauge des moyens humains et financiers adaptés à cette réalisation et d'affiner les questions de temporalité de la démarche.

Plus globalement, il pourra être fait appel à toute ressource ou expertise, par voie de mission sur le territoire ou en dehors.

Il sera aussi nécessaire d'assurer une mobilisation/appropriation de la population autour de cette démarche. Une stratégie ad hoc sera élaborée et des financements pourront être mobilisés pour sa mise en œuvre.

#### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Obtenir la reconnaissance de la valeur patrimoniale, culturelle et historique de l'archipel à l'échelle mondiale.

L'investissement nécessaire inclut notamment le recensement des biens, leur identification, conservation, mise en valeur et présentation au public.

Le projet devra planifier la réalisation de points d'étape en vue de son inscription.

### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (en K€, HT)

<b>Coût Total</b>			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total	
	<b>Coût État BOP 123</b>	Investissement						
		Fonctionnement		30 K€	30 K€	60 K€	30 K€	<b>150 K€</b>
	<b>Coût CT</b>	Investissement						
		Fonctionnement		37,5 K€	37,5 K€	37,5 K€	37,5 K€	<b>150 K€</b>
	<b>Coût total</b>	Investissement						
Fonctionnement			<b>67,5 K€</b>	<b>67,5 K€</b>	<b>97,5 K€</b>	<b>67,5 K€</b>	<b>300 K€</b>	

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

<b>Déclinaison du projet</b>		<b>2019</b>				<b>2020</b>				<b>2021</b>				<b>2022</b>			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE		15K€		15K€		30K€				60K€				30K€		

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 1 - Cohésion des territoires  
Objectif stratégique 2 - Structuration et dynamique territoriales  
**Projet de musée à Miquelon-Langlade - Études**

Fiche n° 1-2-3

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

Etat / DCSTEP - Mairie de Miquelon

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Association « Miquelon Culture Patrimoine »

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

L'actuel bâtiment abritant le musée est propriété de la commune de Miquelon-Langlade depuis 1958.

Il est exploité depuis 1995 par l'association Miquelon Culture Patrimoine qui est détentrice d'une très riche collection (en dons ou en prêts).

Les conditions actuelles d'exposition et d'accueil du public ne sont plus du tout aux standards et ne permettent pas de mettre en lumière comme il se doit le patrimoine et l'histoire de Miquelon.

Une nouvelle implantation s'impose.

#### DESCRIPTIF DU PROJET

Il conviendra de mandater un bureau d'étude ou une administration compétente pour étudier la faisabilité de la rénovation d'un bâtiment existant ou de la construction d'un nouvel édifice, suffisamment spacieux pour accueillir l'ensemble des collections et les mettre en valeur.

Cette phase devra également s'accompagner de la mise en place d'une méthodologie ad hoc en terme de muséologie.

#### OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Étudier la possibilité d'implanter le musée de Miquelon dans une structure adaptée aux standards aux fins de préparer une phase opérationnelle dans les meilleures conditions et un cadre budgétaire adapté.

#### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (en K€, HT)

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>BOP 123</b>	Investissement				
		Fonctionnement	25 K€	25 K€		<b>50 K€</b>
	Coût partenaires	Investissement	Sans objet			
		Fonctionnement	Sans objet			
	Coût total	Investissement				
		Fonctionnement	<b>25 K€</b>	<b>25 K€</b>		<b>50 K€</b>



## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 1- Cohésion des territoires  
Objectif stratégique 3 - Accès aux services  
**Équipements sportifs**

Fiche n° 1-3-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

État / DCSTEP

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités territoriales, Associations sportives.

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire a vu le mouvement sportif s'organiser de longue date et ses premiers clubs de football et de sports de glace se constituer au début du siècle dernier. Le développement sportif a pris véritablement son essor dans les années 70.

Le taux de licenciés à une fédération sportive nationale reconnue est de 44.34% (23.9% en métropole) avec 51 associations agréées, 9 ligues ou comités territoriaux, deux salles polyvalentes à Saint-Pierre et une à Miquelon, une piscine, une patinoire, un centre de voile, un complexe de tennis couvert, 3 stades à Saint-Pierre et un stade à Miquelon, un dojo, 2 salles d'arts martiaux, 3 stands de tir, deux salles de musculation, 1 trinquet, 3 terrains de pétanque.

Le tissu associatif sportif est diversifié, dynamique et constitue un véritable atout pour le territoire.

#### DESCRIPTIF DU PROJET

Dans le cadre du contrat de développement et de transformation, le Ministère des Outre-mer (BOP 123 - FEI) et l'Agence Nationale du Sport financeront à parité à hauteur de 1M€ des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs ainsi que l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive.

L'ambition est de permettre une mise à niveau quantitative et qualitative des équipements sportifs ultramarins en tenant compte d'un diagnostic territorial approfondi et d'un schéma territorial de développement du sport afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive notamment en club.

Concernant la participation de l'Agence nationale du sport, les projets éligibles présentés devront être complets et répondre aux critères d'éligibilité des règlements d'intervention de l'Agence notamment celui relatif aux équipements, ainsi qu'à ses procédures propres. L'attribution des subventions par le Directeur général de l'Agence nationale du Sport ne pourra se faire qu'après examen et avis du Comité de programmation composé de représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique.

Un premier appel à projet a permis d'identifier plusieurs projets côté collectivités ou associations sportives. Ces projets, qui seront complétés par d'autres appels à projet, pourront, après examen dans le cadre de l'élaboration du schéma territorial du sport, bénéficier d'un soutien à l'investissement.

## OBJECTIFS VISES PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Développer l'offre d'équipements sportifs et mettre à niveau les équipements existants.

## COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en M€)

<b>Coût Total</b>			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
	<b>Coût État/ANDS BOP 123 – FEI Agence du sport (*)</b>	Investissement		60K€	150K€	400K€	390K€
Fonctionnement							
<b>Coût Associations</b>	Investissement	<i>Sans objet à ce stade</i>					
	Fonctionnement	<i>Sans objet à ce stade</i>					
<b>Coût Collectivités</b>	Investissement	<i>Sans objet à ce stade</i>					
	Fonctionnement	<i>Sans objet à ce stade</i>					
<b>Coût total</b>	Investissement						
	Fonctionnement		60K€	150K€	400K€	390K€	<b>1 M€</b>

(\*) dont 0,5M€ financés par l'Agence nationale du sport

## PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

Durée Totale de l'action : 3 ans		2019-2022																
<b>Déclinaison du projet</b>		2019				2020				2021				2022				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Projet	AE			60K€				150K€				200K€		200K€	200K€		190K€	

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 1- Cohésion des territoires  
Objectif stratégique 3 - Accès aux services  
**Plate-forme Géronto-Handicap/EHPAD/Maison d'accueil spécialisée - Études**

Fiche n° 1-3-2

### IDENTIFICATION

### DÉTAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

Collectivité Territoriale / État

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

AFD

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le développement de l'offre d'hébergement à destination des publics âgés et handicapés et son adaptation aux besoins et aux attentes de la population préoccupent l'État et la Collectivité Territoriale depuis de nombreuses années.

Les Schémas Territoriaux d'Organisation Sanitaire et Sociale (STOSS) successifs ont mis en avant la nécessité de développer les dispositifs d'accompagnement de ces publics et de mettre en place une véritable filière gérontologique comprenant des services hospitaliers de court séjour gériatrique et de SSR (soins de suite et de réadaptation), une offre d'hébergement temporaire, une offre d'accueil de jour, une capacité adaptée d'hébergement en USLD et en maison de retraite, une unité dédiée aux personnes atteintes de troubles cognitifs, etc. Le Schéma Territorial de l'Autonomie 2016-2020 fait état des mêmes besoins et de la même préoccupation partagée, tout comme la feuille de route territoriale de Santé (en sa fiche 9.1 en particulier).

Afin d'assurer la continuité du parcours des personnes en perte d'autonomie dans une logique de réseau, la plateforme aurait entre autres vocation à coordonner autour d'elle l'ensemble des services dédiés aux personnes âgées et handicapées, qu'ils soient sanitaires, sociaux ou médico-sociaux.

### DESRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à faire réaliser une étude complémentaire afin d'actualiser et d'affiner le projet de plateforme géronto-handicap.

Cette étude de faisabilité sera accompagnée de manière indépendante par l'Agence Française de Développement. Elle devra permettre d'éclairer le choix des autorités quant au périmètre et au portage du projet. Elle devra identifier les différents scénarii possibles en tenant compte des paramètres suivants : choix du site, modes de gestion, hypothèses de financement de l'investissement, coûts de fonctionnement projetés pour chaque hypothèse retenue, tarifs en résultant, maîtrise d'ouvrage et la mission d'assistance éventuelle.

Une première mission de l'AFD a eu lieu du 11 au 15 mars 2019 afin de préciser les contours de l'étude et d'en rédiger le cahier des charges. Suite à cette mission, une convention de groupement de commande a été conclue entre la Collectivité territoriale, l'Etat et l'AFD. La consultation pour la réalisation de l'étude devrait être lancée en mai pour un démarrage en juin 2019. Le livrable est attendu pour janvier 2020.





## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 1 - Cohésion des territoires  
Objectif stratégique 3 - Accès aux services  
**Résidence autonomie - Études et travaux**

Fiche n° 1-3-3

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

Collectivité Territoriale

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

/

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

*(voir aussi la fiche 1.3.2)*

La résidence autonomie est une structure d'hébergement pour personnes âgées d'un genre nouveau qui constitue une évolution du concept aujourd'hui daté de « foyer-logement » et qui offre une solution d'hébergement alternative entre le domicile et l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2015, la résidence autonomie se définit comme un ensemble de logements privatifs associés à des espaces communs partagés par les résidents ainsi qu'à des services collectifs. Contribuant à lutter contre l'isolement, elle est conçue pour accueillir des personnes majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou ne veulent plus continuer à vivre seules à domicile. Elle peut cependant accueillir dans une certaine proportion fixée par décret des personnes dépendantes qui sont alors prises en charge par des services de soins infirmiers et des professionnels de santé ayant passé convention. La résidence autonomie propose à ses résidents des prestations individuelles ou collectives qui concourent à la prévention de la perte d'autonomie (ex : actions de prévention, service de restauration, de sécurité, d'entretien du linge, d'animation). Ces prestations, qui peuvent être mutualisées et externalisées, peuvent également être proposées à des non-résidents. Dans le cadre d'un projet d'établissement à visée intergénérationnelle, la résidence autonomie peut également accueillir des personnes en situation de handicap, des étudiants ou des jeunes travailleurs, dans des proportions inférieures à un seuil fixé par décret. Cette formule concourt à la diversification des modes d'hébergement en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Ce type d'établissement d'hébergement, permettant un accompagnement gradué et personnalisé des personnes en perte d'autonomie ou vulnérables, apparaît particulièrement adapté à l'Archipel. Il répond aux attentes et besoins de la population âgée en recherche d'un cadre sécurisant et adapté comme des adultes en situation de handicap aspirant à une plus grande autonomie.

#### DESRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste à construire, à Saint-Pierre, un établissement de type « résidence autonomie », de manière à compléter l'offre d'hébergement existante et à répondre aux besoins d'accompagnement évolutifs des personnes en situation de perte d'autonomie ou de vulnérabilité.

Cet établissement sera conçu comme un lieu de vie ouvert sur l'extérieur, offrant des espaces collectifs facilitant la rencontre entre tous et permettant l'instauration d'une dynamique de coopération entre les services et associations œuvrant dans les champs du vieillissement et du handicap.

Il comprendra 20 logements privés de type F2 principalement (quelques F3 pour les couples), des espaces communs (espace détente, salle à manger, salle d'animation/d'activité), une buanderie, des espaces de rangement, un espace cuisine (ou une cuisine indépendante, si la structure n'est pas rattachée à un autre établissement).

Il pourra comporter en outre des locaux pouvant accueillir un accueil de jour médico-social.

La résidence autonomie de Saint-Pierre, tout comme celle de Miquelon déjà existante, ont vocation à être intégrées à la plateforme géronto-handicap qui fait l'objet de la fiche 1-3-2.

### OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Réponse aux attentes des personnes âgées et des adultes en situation de handicap.
- Amélioration de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie actuellement accueillies dans des structures qui ne correspondent pas ou plus à leurs besoins (logements sociaux, maison de retraite, résidences municipales, foyer de vie).
- Permettre aux différentes structures et formes de logement (logements sociaux, maison de retraite, résidences municipales, foyer de vie) de retrouver leur vocation première.
- Prévention de l'entrée en dépendance et préservation des capacités des personnes par une prise en charge et des activités de prévention adaptées.
- Création de liens intergénérationnels entre les personnes âgées et les adultes en situation de handicap.

### COÛT DU PROJET (HT, en K€)

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût CT	Investissement	840K€	840K€	1,260K€	1,260K€	4 200 K€
		Fonctionnement					
	Coût total	Investissement					<b>4.200 K€</b>
		Fonctionnement					

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

Sans objet.

**COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Volet 2- Mobilité multimodale  
 Objectif 1 - Investissements portuaires  
**Digues du port de St-Pierre - 1ère tranche fonctionnelle**

Fiche n° 2-1-1

**IDENTIFICATION****DÉTAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

État / DTAM

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

Sans objet.

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

Les digues du port de Saint-Pierre sont les ouvrages permettant de protéger et d'abriter le port contre la houle, ce qui favorise l'exploitation du bassin portuaire et toutes les activités qui y sont liées. Ces ouvrages participent également à la protection des populations en réduisant le risque de submersion de certaines parties de l'agglomération de Saint-Pierre.

Le diagnostic du CEREMA réalisé en 2015 a alerté la DTAM sur l'état de dégradation des digues et sur la nécessité de les réhabiliter. Les études menées en 2016 et 2017 ont abouti à un projet de réhabilitation.

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Le projet consiste en un reprofilage et un rechargement des digues par des enrochements naturels ou des blocs artificiels de type acropodes pour les profils les plus exposés.

Ces travaux concernent le talus intérieur et le talus extérieur. La hauteur de crête des digues sera portée à la côte +6,50m hydro.

**OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Le projet vise à garantir l'exploitation du bassin portuaire pour les 50 années à venir en toute sécurité.

**COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en M€)**

Les coûts estimatifs de cette première phase : 6,5 M€

		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total	
<b>Coût Total</b>	Coût État/MTES	Investissement	6,5 M€			<b>6,5 M€</b>	
		Fonctionnement					
	Coût partenaires	Investissement	Sans objet				
		Fonctionnement					
	Coût total	Investissement	<b>6,5 M€</b>				<b>6,5 M€</b>
		Fonctionnement					



**COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Volet 2- Mobilité multimodale  
 Objectif 1 - Investissements portuaires  
**Rénovation du quai de l'île aux marins - Études**

Fiche n° 2-1-2

**IDENTIFICATION****DÉTAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

État / DTAM

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

Sans objet.

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

L'île aux marins compte parmi le patrimoine exceptionnel de l'archipel et elle attire chaque année un peu plus de visiteurs, dans le cadre d'une politique de mise en valeur du patrimoine volontariste et partenariale. Le quai est désormais fréquemment saturé en période estivale et souffre d'un état de vétusté qui n'offre plus les standards escomptés sur le plan de l'accueil du public et de la sécurité.

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Lancer un appel d'offre pour la réalisation d'études au moins jusqu'à un niveau AVP pour la réparation et l'agrandissement du quai de l'île aux marins aux fins d'anticiper dans les meilleures conditions techniques et budgétaires les travaux à réaliser à l'avenir.

**OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Le but de ces études est donc d'envisager les possibilités de réfection de ce quai voire d'envisager des aménagements pour augmenter sa capacité d'accueil.  
 Il faudra également penser à étudier d'autres modalités de stationnement des navires (mouillages).

**COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en K€)**

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : 30 000 € pour les études d'avant-projet
- Phase 2 : à définir d'après les conclusions des études

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total	
<b>Coût Total</b>	Coût État	Investissement						
		Fonctionnement		30 K€			<b>30 K€</b>	
	Coût partenaires	Investissement	Sans objet					
		Fonctionnement						
Coût total	Investissement		<b>30 K€</b>				<b>30 K€</b>	
	Fonctionnement							



## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 2 - Mobilité multimodale  
Objectif 1 - Investissements portuaires  
**Développement des infrastructures et équipements portuaires à Miquelon - Études et 1ère tranche**  
Fiche n° 2-1-3

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

État / DTAM  
Collectivité Territoriale

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités, Conseil portuaire.

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le port de Miquelon est de taille modeste mais des activités très diverses y cohabitent et doivent se partager un faible linéaire de quai (pêche, plaisance, transport de passagers, transport de marchandises, pétroliers).

La plupart des infrastructures et des équipements y sont vieillissantes et n'offrent plus les standards escomptés.

#### DESCRIPTIF DU PROJET

- Étudier les possibilités d'agrandissement et d'optimisation du bassin intérieur du port de Miquelon qui rassemble pour l'essentiel les pêcheurs et les plaisanciers.
- Étudier les possibilités pour accueillir des navires de croisière (à quai, au mouillage...) et leurs passagers à Miquelon.
- Étudier l'opportunité de créer une gare maritime polyvalente pour permettre un fonctionnement optimal des ferries, et offrir quelques services aux plaisanciers.
- Étudier les possibilités de réhabilitation des ouvrages du port de Miquelon.
- Une première phase d'études jusqu'à un niveau avant-projet est nécessaire pour estimer plus précisément les travaux et aménagements à prévoir et leur coût.
- Construire un hangar destiné au remisage du ber hydraulique dans la continuité du projet d'aménagement d'une aire de carénage à Miquelon dont l'opération lancée à l'été 2018 et prévue se réaliser est en 2019.
- Réaliser des travaux de conformité, de rénovation et/ou d'extension.

#### OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Développer et mettre à niveau infrastructures et équipements du port de Miquelon.

### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en K€)

Pour l'État, les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : 100 K€ pour financer les études
- Phase 2 : 750 K€ destinés au financement des travaux

				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État	Investissement			250 K€	250 K€	250 K€	<b>750 K€</b>
		Fonctionnement		100 K€				<b>100 K€</b>
	Coût CT (hangar ber)	Investissement			250 K€			<b>250 K€</b>
		Fonctionnement						
	Coût total	Investissement		<b>100 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>250 K€</b>	<b>250 K€</b>	<b>1 100 K€</b>
		Fonctionnement						

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Hors hangar	AE			100 K€			250 K€				250 K€				250 K€		



## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 2 - Mobilité multimodale  
Objectif 1 - Investissements portuaires  
**Développement des infrastructures de plaisance à St-Pierre - Études et 1ère tranche**

Fiche n° 2-1-4

### IDENTIFICATION

### DÉTAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

État / DTAM

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivités, Conseil portuaire.

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La plaisance est un secteur en plein développement. C'est aussi l'un des loisirs privilégiés des habitants de l'archipel.

L'augmentation du nombre de places sur les pontons, la possibilité d'accueillir des navires de plaisance de 3 mètres de tirant d'eau et la création d'espaces dédiés au carénage et à l'hivernage ainsi que l'acquisition d'équipements permettant la mise à sec des navires sont autant de pistes d'amélioration de l'offre en matière de plaisance dans l'archipel.

### DESCRIPTIF DU PROJET

- Acquisition de nouveaux pontons pour les plaisanciers locaux mais aussi pour les visiteurs en escale ;
- Aménagement des terre-pleins du môle de l'épi y compris AEP, assainissement et voie d'accès ;
- Équipement pour le levage et la mise à sec.

Le besoin de ces infrastructures fait l'objet d'un large consensus dans la communauté portuaire, ce besoin est confirmé par deux rapports consacrés à la plaisance à SPM.

Dans un premier temps, il est toutefois nécessaire de financer une étude jusqu'au stade de l'avant-projet pour permettre de définir les scénarii techniques qui pourront ensuite être validés dans la concertation avec les acteurs portuaires avant de procéder à l'investissement proprement dit.

### OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Dans l'attente des conclusions d'une étude et d'une concertation ad hoc :

- Réduction des délais d'attente pour les attributions de postes d'amarrage des navires de plaisance.
- Accès à un môle équipé pour l'hivernage et l'entretien des bateaux de plaisance.
- Offre de manipulation pour la mise au sec des navires.

## COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en K€)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : 100 K€ pour financer les études
- Phase 2 : 1 800 K€ pour financer les travaux et acquisitions

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État	Investissement		600K€	600K€	550K€	<b>1750 K€</b>
		Fonctionnement	100 K€				<b>100 K€</b>
	Coût partenaires	Investissement	Sans objet				
		Fonctionnement	Sans objet				
	Coût total	Investissement	<b>100 K€</b>	<b>600K€</b>	<b>600K€</b>	<b>550K€</b>	<b>1 850 K€</b>
		Fonctionnement					

## PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE				100 K€		600 K€				600 K€				550 K€		

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 2 - Mobilité multimodale  
Objectif 2 - Investissements routiers  
**Requalification du réseau routier- Études et 1ères tranches**  
*Aménagements route de l'isthme et route littorale à St- Pierre*

Fiche n° 2-2-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

- État (pour la route littorale RN2 à Saint-Pierre)
- Collectivité Territoriale (pour la route de l'isthme à Miquelon-Langlade)

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Sans objet

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

##### La route littorale de Saint-Pierre (RN 2)

La route nationale n°2 longe le bord de mer tout le long du centre historique de Saint-Pierre, du quai en eaux profondes au quartier des Graves. Son usage actuel est très routier et ses abords, notamment côté mer, incitent peu à la promenade et aux déplacements doux. Il y a nécessité de l'adapter à un usage mieux partagé, tout en mettant en valeur le littoral, plus particulièrement sur le secteur de la pointe aux canons et de la place du général de Gaulle en soignant l'interface terre/mer.

Par ailleurs la chaussée de la RN2 est vieillissante et sa structure doit être refaite dans le cadre d'un plan pluriannuel débuté en 2018, il y a donc intérêt à faire coïncider les travaux de chaussées (hors contractualisation) et les travaux connexes sur le littoral.

##### Aménagement de la route de l'isthme à Miquelon-Langlade

Cette route emprunte l'isthme qui relie Langlade à Miquelon. Il s'agit d'une voie de communication stratégique qui assure le désenclavement terrestre de Langlade. Elle revêt ainsi un enjeu de sécurité publique pour les Langladiers.

Cette route est construite sur l'isthme, dans un environnement naturel et fragile qui subit très fréquemment les tempêtes qui érodent les rivages et sapent les fondations de la chaussée.

La majeure partie de cette route est non revêtue, souffre des intempéries et nécessite une réfection après chaque saison hivernale.

#### DESCRIPTIF DU PROJET

##### La route littorale de Saint-Pierre (RN 2)

Le projet global consiste en un recalibrage (rétrécissement) de la largeur de la route nationale 2, une réfection de l'assainissement pluvial, une augmentation des emprises des abords notamment côté mer, en leur conférant un plus large espace dédié aux piétons et aux cyclistes. Le cheminement piétonnier couvre l'ensemble du linéaire, du quai en eaux profondes, terminal des croisiéristes, au quartier des Graves, qui va accueillir une nouvelle zone résidentielle.

Ce projet, qui fera l'objet d'un phasage et dont le présent contrat ne vise qu'une première tranche, pourra aussi intégrer et contribuer à la réfection de la place du Général de Gaulle. Cette place est le cœur historique, le cœur de vie de la ville, mais les aménagements non coordonnés, ont petit à petit fait disparaître cette fonction. Les actions menées pourraient créer un espace pour les modes de déplacements doux, pour les piétons et cyclistes, côté mer et une meilleure attractivité des commerces du centre-ville. Le giratoire de Chateaubriand pourrait être amélioré et porté à 5 branches afin de rendre plus lisible le carrefour connexe (route du petit chemin de fer). A cette occasion, la liaison Étang Boulot à l'Océan pourrait être reconfigurée via un « canal » aérien traversant le giratoire.

De nombreux points (placette située entre la capitainerie et la cale de halage, « baie » du Barachois, autres) pourraient également faire l'objet d'aménagements d'agréments et de sécurisation tournés vers les piétons.

#### **Aménagement de la route de l'isthme à Miquelon-Langlade**

Le projet consiste à réaliser un aménagement durable de cette route (chaussée durable et abords), tout en respectant l'environnement naturel et fragile propre à l'isthme.

Aux fins de garantir sa pérennité et sa bonne conciliation avec la protection de l'environnement (dunes, butteaux, pluvier siffleur), il devra prévoir des études techniques (géotechniques, trafic, durée de vie de l'ouvrage, assainissement de l'ouvrage, étude d'opportunité, de faisabilité,...).

### **OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

#### **La route littorale de Saint-Pierre (RN 2)**

L'objectif global est de réconcilier le centre historique de Saint-Pierre avec sa façade maritime. Ainsi la RN2 ne sera plus un axe qui déconnecte la ville de son littoral, mais au contraire, la RN2 deviendra une voie de communication accessible aux modes de déplacements doux, afin que les piétons, les cyclistes y retrouvent beaucoup plus leur place, et que l'on puisse cheminer et s'arrêter, côté mer, sans risque et de façon confortable. Cet objectif global vise également à accroître l'image du littoral et, partant, l'attractivité de l'interface ville-port.

#### **Aménagement de la route de l'isthme à Miquelon-Langlade**

L'objectif est double :

- a) pérenniser la liaison terrestre entre Miquelon et Langlade par une route carrossable et sûre en tous temps et y compris en période hivernale.
- b) intégrer les problématiques d'érosion côtière et de protection d'un environnement fragile.

### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en M€)

#### **La route littorale de Saint-Pierre (RN 2)**

Le coût de la phase 1 de la réhabilitation de la RN2 (hors travaux de voirie) est estimé à 1,25M€.

#### **Aménagement de la route de l'isthme à Miquelon-Langlade**

Le coût de la phase 1 de la pérennisation de la route de l'isthme entre Miquelon et Langlade est estimé à 4,72M€ pour les opérations prévisionnelles suivantes : études préalables (2019 - 0,9M€), 3 tranches de travaux (2020/2022).

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État (route littorale)	Investissement		0,85M€	0,15 M€	0,15M€	1,15 M€
		Fonctionnement	0,10 M€				0,10 M€
	Coût CT (route de l'isthme)	Investissement	0,90 M€	1,41 M€	1,41 M€	1M€	4,72 M€
		Fonctionnement					
	Coût total	Investissement	<b>1,00 M€</b>	<b>2,26 M€</b>	<b>1,56 M€</b>	<b>0,15 M€</b>	<b>5,97M€</b>
Fonctionnement							

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
RN2	AE			100 K€			850 K€				150 K€				150 K€		

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 3 - Territoires résilients  
Objectif 1 - Prévention des risques naturels  
**Programme d'actions et de prévention des inondations à Miquelon (PAPI)**  
*(élaboration du PAPI, travaux d'urgence et 1<sup>ère</sup> tranche)*

Fiche n°3-1-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

Mairie de Miquelon-Langlade / État

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivité Territoriale

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

L'archipel de Saint-Pierre et Miquelon est particulièrement sensible aux risques côtiers (submersion marine et recul du trait de côte). Par ailleurs, l'intensité des dernières tempêtes (novembre 2018) couplée aux effets du changement climatique justifient l'engagement rapide d'un PAPI littoral qui doit permettre de mettre en œuvre, grâce à la réalisation des travaux de protections adaptées (stratégie préventive à privilégier). En outre, l'intérêt d'un PAPI consiste à assurer un montage financier avantageux pour lutter efficacement contre les risques maritimes locaux.

Dans la perspective de la mise en œuvre d'une stratégie locale durable et intégrée (concertée) de gestion du risque inondation, le PAPI constituera l'outil dédié à la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des processus (articulation avec le PPRL approuvé le 28 septembre 2018, articulation attendue avec la GEMAPI dont la compétence est effective dans les communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018). Cela passe par une bonne structuration des acteurs locaux (État, collectivités, habitants, entreprises et gestionnaires de réseaux) et la bonne identification du porteur du PAPI et des projets qui en découleront.

Le PAPI devra être porté par une stratégie arrêtée en fonction des contextes réglementaires, des objectifs de développement et des enjeux à protéger (humains, économiques et sociaux ou environnementaux) dans le bourg de Miquelon : quelles priorités en terme de stratégie de défense (incluant coûts, efficacité et analyse multicritères) ? quelle définition des zones à enjeux ? Gestion des risques côtiers par une lutte active (méthodes douces et méthodes dures), l'accommodation ou renforcement de processus naturels, des choix d'urbanisation (relocalisation ou repli stratégique temporaire ou définitif), une surveillance passive ?

### DESSCRIPTIF DU PROJET

La stratégie du PAPI devra se concrétiser en mettant en œuvre des travaux structurants, associés à des investissements conséquents (priorisation des enjeux et des actions), mais aussi en prévoyant des actions diversifiées (approfondissement de la connaissance du risque, actions de sensibilisation) pour diminuer la vulnérabilité du territoire. Plus globalement, le programme d'actions devra définir un programme de travaux prévisionnels sur la durée du PAPI pour permettre la mise en place un système de protection spécialement adapté. Ce système viendra protéger les points névralgiques des zones à enjeux humains vulnérables (ERP, réseaux, établissement scolaire, etc.).

La méthode suivie sera celle préconisée par le guide de la DGPR (MTES). Le PAPI sera finalisé après élaboration d'un PAPI dit d'intention, après concertation avec les habitants et les usagers et dans le cadre d'un pilotage associant toutes les collectivités.



## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 3 - Territoires résilients  
Objectif 2 - Gestion et valorisation des déchets  
**Accompagnement des filières déchets**

Fiche n°3-2-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

État (DTAM, ADEME) / Collectivité Territoriale / Communes

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

La gestion des déchets, problématique majeure pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, est rendue difficile par l'insularité, l'isolement, les limites des moyens (ingénierie locale, ressources financières).

Or, ces déchets non gérés augmentent les risques de propagation de maladies et de contamination des sols, des écosystèmes marins et des réseaux d'eau douce. Ils constituent un frein au développement de secteurs comme la pêche, l'agriculture ou encore le tourisme.

Suite à plusieurs plans d'actions, la majorité des déchets recyclables entre dans le cadre d'une filière REP. Cependant une partie des déchets reste encore à traiter. Il convient de caractériser cette partie résiduelle, de trouver des valorisations possibles et d'élaborer une process pour la fin de vie des déchets ultimes.

### DESSCRIPTIF DU PROJET

La présente action vise à caractériser les déchets résiduels (dont les ordures ménagères résiduelles (OMR), déchets d'activités économiques et véhicules hors d'usages ou VHU), d'étudier le réaménagement et la transformation en CET de la Décharge de Galantry, étudier la faisabilité à l'élaboration et la valorisation de CSR.

### OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Accompagner le développement de filières par une meilleure caractérisation des déchets résiduels et des débouchés.



### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en K€)

<b>Coût Total</b>			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total	
	<b>Coût État ADEME</b>	Investissement		20K€	20K€	20K€	20K€	80K€
		Fonctionnement						
	<b>Coût CT</b>	Investissement		20K€	20K€	20K€	20K€	80K€
		Fonctionnement						
	<b>Coût total</b>	Investissement		<b>40K€</b>	<b>40K€</b>	<b>40K€</b>	<b>40K€</b>	<b>160 K€</b>
Fonctionnement								

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

<b>Déclinaison du projet</b>		<b>2019</b>				<b>2020</b>				<b>2021</b>				<b>2022</b>			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE			20 K€			20 K€				20 K€				20 K€		

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 3 - Territoires résilients  
Objectif 3 - Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées  
**Barrage de la Vigie - Études et travaux**

Fiche n°3-3-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

Collectivité Territoriale

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

État / DTAM

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le barrage de la Vigie à Saint-Pierre connaît des désordres structurels et fonctionnels importants depuis les années 1990.

Deux projets de réhabilitation/construction ont été élaborés respectivement en 2002 et 2010 par le bureau d'études spécialisé. Ces projets n'ont pas pu trouver suite mais conformément aux différentes études menées par des organismes spécialisés, l'ouvrage doit faire l'objet d'une reconstruction ou d'une réhabilitation importante à court terme. En avril 2017, la Société Publique Locale Archipel Aménagement s'est vue confier un mandat d'études en ce sens.

Par ailleurs, cette infrastructure, classée C au titre de la sécurité publique, permet l'alimentation en eau de la ville de Saint-Pierre à hauteur de 50 %.

### DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet vise à financer la réalisation des études et des travaux nécessaires à la reconstruction/réhabilitation définitive du barrage de la Vigie par la conduite des études préliminaires par un organisme agréé, la conduite des études de maîtrise d'œuvre, la réalisation des travaux nécessaires à la reconstruction/réhabilitation de l'ouvrage.

### OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Mise en sécurité totale de l'ouvrage et pérennisation de ses fonctions.

### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en K€)

Les coûts estimatifs du projet sont les suivants :

- Phase 1 : - Maîtrise d'œuvre et études préliminaires - 800 K€
- Phase 2 : - Travaux de reconstruction - 5 060 K€

<b>Coût Total</b>			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total	
	<b>Coût État BOP 123</b>	Investissement			340K€	500 K€	500 K€	<b>1 340 K€</b>
		Fonctionnement						
	<b>Coût CT</b>	Investissement	100 K€	1 400 K€	1 000 K€	2 020 K€	<b>4 520 K€</b>	
		Fonctionnement						
	<b>Coût total</b>	Investissement	<b>100 K€</b>	<b>1 740 K€</b>	<b>1 500 K€</b>	<b>2 520 K€</b>	<b>5 860 K€</b>	
Fonctionnement								

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

<b>Déclinaison du projet</b>		<b>2019</b>				<b>2020</b>				<b>2021</b>				<b>2022</b>			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE							340 K€								500 K€	

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 3 - Territoires résilients  
Objectif 3 - Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées  
**Plan pluriannuel de réhabilitation des EU/AEP - Schéma directeur**

Fiche n°3-3-2

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

Collectivité Territoriale / Communes de Miquelon-Langlade et de Saint-Pierre

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

État / DTAM

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

#### Concernant la ressource en eau :

La ressource en eau sur l'archipel provient en grande majorité de trois retenues artificielles : les retenues du Goéland et de la Vigie pour Saint-Pierre, et l'étang du Cap pour Miquelon. De manière plus marginale, des prélèvements souterrains sont utilisés à Langlade et sur l'Île aux Marins. Saint-Pierre et Miquelon disposent chacune d'une station de potabilisation moderne et en bon état de fonctionnement. Un bassin de stockage d'eaux destinées à la consommation humaine est actuellement en construction pour compléter le dispositif à Saint-Pierre. Aucun périmètre de protection autour des ressources d'eau potable n'est instauré.

#### Concernant l'adduction en eau potable :

Certains tronçons sont anciens, avec des fuites, ne sont pas hors gels, et/ou sont de capacité insuffisante. L'enjeu est d'identifier et de hiérarchiser les sections à refaire, et de sécuriser l'approvisionnement (y compris les usines de traitement). Il convient sur ce point d'effectuer un diagnostic quantitatif et qualitatif précis des réseaux d'eau potable existants sur Saint-Pierre et sur Miquelon/Langlade.

#### Concernant l'assainissement des eaux usées :

- à Saint-Pierre, un réseau d'assainissement réalisé en 2000 et composé d'une ceinture de collecte/refoulement, d'une station de pré-traitement et d'un émissaire en mer permet théoriquement d'acheminer et de rejeter en mer l'ensemble des eaux usées via un seul exutoire (Galantry). Ce réseau, partiellement séparatif, dont les éléments fonctionnent en mode très dégradé et dont la station de pré-traitement n'est pas fonctionnelle, ne permet plus l'acheminement des eaux jusqu'à Galantry. Il occasionne des rejets d'eaux usées dans les eaux superficielles : eaux douces et littorales. Ces rejets sont susceptibles d'engendrer une incidence sur l'environnement dans l'archipel.

- à Miquelon, l'ensemble des eaux usées récupérées par le réseau de collecte est rejeté à la mer à l'Anse de l'Ouest, sans pré-traitement.

Comme pour l'eau potable, il convient de réaliser un diagnostic exhaustif, d'en déduire et d'identifier les travaux à réaliser et de hiérarchiser la programmation de ces travaux. Au préalable, la question de la répartition, de la propriété, de la construction des réseaux dans les nouveaux lotissements et de la gestion des réseaux doit être normalisée, ce qui doit être source de plus grande efficacité, d'économies de fonctionnement et de moindres atteintes à l'environnement.

### DESRIPTIF DU PROJET

Ce schéma directeur s'attachera d'abord à réaliser un diagnostic exhaustif des réseaux (quantitatif et qualitatif), tous maîtres d'ouvrage confondus.

3 postes de refoulement sur Saint-Pierre sont particulièrement déficients (SR2, 4 et 5) : le schéma directeur inclura donc un diagnostic précis de leur état, dessinera des propositions de réhabilitation et proposera aux maîtres d'ouvrage une mission de maîtrise d'œuvre études et travaux).

Il conviendra ensuite de définir, en concertation avec les MOA, les travaux prioritaires, les chiffrer et les planifier durant le temps du contrat 2019/2022.



## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

### Volet 3 - Territoires résilients

#### Objectif 3 - Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées Plan pluriannuel de réhabilitation des réseaux EU/AEP - Travaux

Fiche n°3-3-3

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

Collectivités territoriales

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

État / DTAM

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les réseaux d'eaux usées et d'eau potable de Saint-Pierre sont anciens et nécessitent une réhabilitation, voire une reconstruction par secteurs (voir diagnostic et enjeux : fiche n°3.3.2).

Le réseau d'eaux usées sur Saint-Pierre : Les réseaux en général, et les stations de refoulement SR2, SR4 et SR5 en particulier, présentent des points de fragilité qui ne leur permettent pas d'assurer correctement leurs fonctions.

Amélioration des réseaux AEP et EU de Saint-Pierre : Dans certains quartiers de Saint-Pierre (en agglomération et hors agglomération), les réseaux EU et AEP sont vieillissants, avec des fuites, ne sont pas hors gel et nécessiteraient d'être reconstruits en intégralité. Les réseaux étant de taille modeste, la commune de Saint-Pierre et le Conseil Territorial connaissent bien les secteurs à traiter en priorité dans l'attente, si besoin, du futur schéma directeur (voir fiche 3-3-2).

A Miquelon/Langlade : La situation des réseaux est moins préoccupante que sur Saint-Pierre mais pourrait être également améliorée avec notamment la consolidation des postes de refoulement et le prolongement de certains secteurs.

### DESCRIPTIF DU PROJET

#### Concernant les réseaux EU de Saint-Pierre et de Miquelon/Langlade :

- Réhabiliter et éventuellement redimensionner les stations de refoulement SR2, SR4 et SR5 en priorité afin d'avoir une ceinture périphérique de refoulement correcte à Saint-Pierre, puis refaire les réseaux les plus anciens et/ou ceux posant le plus de problèmes aux gestionnaires des réseaux (réseaux non hors gel et parfois non étanches).
- Réhabiliter les stations de refoulement du réseau EU de Miquelon et étendre le réseau aux quartiers non raccordés.

#### Concernant le réseau AEP de Saint-Pierre :

De façon identique au réseau d'eaux usées, le réseau d'eau potable nécessite des réhabilitations ciblées, par quartier. L'objectif est de mettre le réseau hors gel, de limiter les fuites, donc les coûts d'exploitation, et les interventions moindres pour la régie E&A de la ville de Saint-Pierre.

Nota : Afin d'optimiser les coûts, il conviendra de bien coordonner toutes les interventions entre les différents gestionnaires de réseau, dans la logique du schéma directeur.

**OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Remettre à niveau les réseaux, pour une gestion plus efficace et moins onéreuse.

**COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en K€)**

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>BOP 123</b>	Investissement	441K€	300K€	750K€	309K€	<b>1 800 K€</b>
		Fonctionnement					
	Coût CT	Investissement		600 K€	600 K€	600 K€	<b>1 800 K€</b>
		Fonctionnement					
	Coût Mairie SP	Investissement		125K€	125K€	100K€	<b>350K€</b>
		Fonctionnement					
	Coût Mairie Miquelon	Investissement					
		Fonctionnement					
	Coût total	Investissement	<b>441 K€</b>	<b>1025 K€</b>	<b>1475 K€</b>	<b>1009 K€</b>	<b>3 950 K€</b>
		Fonctionnement					

**PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT**

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE				441 K€			300 K€			750 K€				309 K€		

**COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Volet 3 - Territoires résilients  
 Objectif 4 - Changement climatique et transition énergétique  
**Sous objectif 1 - Efficacité énergétique :**  
**Observatoire des énergies sur le territoire**

Fiche n° 3-4-1

**IDENTIFICATION****DÉTAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

État- (DTAM / ADEME) / Collectivité Territoriale

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

Commune de Saint-Pierre / Commune de Miquelon-Langlade / CACIMA

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie concerne la période 2019-2023.  
 L'une des actions proposée à l'appui de ce plan concerne la présente action.

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'observatoire doit permettre de poser un diagnostic énergétique territorial et de mettre en place une gouvernance ad-hoc en matière de promotion des actions en faveur de la transition énergétique à l'échelle de l'archipel.

La présente action vise aussi, plus particulièrement, à étudier les modes de consommations des Miquelonnais (MDE), et permettra, possiblement, l'adaptation des modes de consommations en vue de diminuer les capacités de stockage d'électricité du futur parc éolien sur Miquelon.

**OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Diagnostic énergétique territorial ;
- Gouvernance des actions en matière de transition énergétique.

**COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en €)**

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>ADEME</b>	Investissement	35 K€	57,5 K€	57,5 K€	50 K€	200 K€
		Fonctionnement					
	Coût CT	Investissement	35 K€	57,5 K€	57,5 K€	50 K€	200 K€
		Fonctionnement					
	Coût total	Investissement	<b>70 K€</b>	<b>115 K€</b>	<b>115 K€</b>	<b>100 K€</b>	<b>400 K€</b>
		Fonctionnement					

**PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT****Durée Totale de l'action : 4 ans****2019-2022**

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE				35 K€		57,5 K€			57,5 K€				50 K€			



**COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Volet 3 - Territoires résilients  
 Objectif 4 - Changement climatique et transition énergétique  
 Sous objectif 2 - Énergies renouvelables :  
**Caractérisation du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire**

Fiche n° 3-4-2

**IDENTIFICATION****DÉTAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

État (DTAM / ADEME) / Collectivité Territoriale

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

IFREMER/Partenaires scientifiques

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

Le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie concerne la période 2019-2023.  
 L'une des actions proposée à l'appui de ce plan concerne la présente action.

**DESCRIPTIF DU PROJET**

La présente action vise à caractériser le potentiel de l'archipel en matière d'énergie renouvelable et de son stockage. Les énergies renouvelables concernées sont notamment : éolienne, hydroélectrique, méthanisation (Miquelon) et marine (énergie mécanique des vagues, hydrolien et exploitation du gradient thermique). Pour cette dernière, l'action concerne principalement le lancement et la capitalisation d'études sectorielles principalement menées par l'IFREMER ou d'autres opérateurs restant à identifier.

Concernant le stockage, la présente action vise à conduire une étude d'opportunité et de faisabilité des technologies hydrogène (H2) sur le territoire à la fois sous les angles de la production, transport et consommation. En effet, la pertinence de l'hydrogène se révèle à une échelle locale, dans une vision systémique de l'énergie : valorisation des sources renouvelables, interconnexion et flexibilité des réseaux énergétiques, valeurs ajoutées dans différents usages (mobilité, industrie, autoconsommation).

**OBJECTIFS VISÉ PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

- Production d'un document de caractérisation du potentiel des énergies sur l'archipel ;
- Propositions de valorisation de sources d'énergies renouvelables.

**COÛT DU PROJET ( HT, en €)**

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>ADEME</b>	Investissement	30 K€	30 K€	30 K€	30 K€	120 K€
		Fonctionnement					
	Coût CT	Investissement	30 K€	30 K€	30 K€	30 K€	120 K€
		Fonctionnement					
	Coût total	Investissement	<b>60 K€</b>	<b>60 K€</b>	<b>60 K€</b>	<b>60 K€</b>	<b>240 K€</b>
		Fonctionnement					

**PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT****Durée Totale de l'action : 4 ans****2019-2022**

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE			30 K€			30 K€				30 K€				30 K€		

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 4 - Territoires d'innovation et de rayonnement  
Objectif 1 - Accompagnement des entreprises et ouverture internationale  
**Animateur développement économique de la CACIMA**

Fiche n° 4-1-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

CACIMA

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivité Territoriale / État / Business France

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis le moratoire de 1992, l'activité économique de l'archipel est soutenue principalement par la consommation des ménages et la commande publique. Malgré une forte augmentation du nombre d'entreprises sur les vingt dernières années, l'archipel fait face à un appauvrissement du tissu économique qui enregistre une recrudescence de micro-activités faiblement génératrices d'emploi et de valeur ajoutée. Ces micro-entreprises représentent plus de 21% des établissements immatriculés sur le territoire.

Pour mémoire, au 31 décembre 2018, l'archipel compte 510 établissements répartis entre les secteurs des services (30%), du commerce (21%), du bâtiment et travaux publics (15%), de l'hôtellerie-restauration (9%), de l'industrie (7%), du transport (5%) et de l'agriculture-pêche (5%).

Ces TPE, dont l'effectif est souvent en-dessous du seuil de 2 salariés (75% des entreprises), souffrent de l'isolement. La majorité des dirigeants doivent s'appuyer sur l'expertise de leurs cabinets comptables pour orienter leurs choix et ajuster leur stratégie commerciale. De plus, peu de chefs d'entreprises font la démarche de participer à des événements professionnels à l'extérieur du territoire.

Par ailleurs, «la réussite d'une entreprise se mesure désormais à sa capacité d'ouverture, d'interaction avec les autres, à sa capacité d'improvisation aussi» (Erik Campanini). Les entreprises de l'archipel n'échappent pas à cette règle et doivent adapter leurs pratiques et leur modèle économique aux mutations radicales intervenant dans leur environnement.

Au niveau sectoriel, le secteur primaire offre des opportunités de croissance qui ne demandent qu'à être exploitées, en particulier pour l'agriculture et l'aquaculture. Cependant, l'archipel demeure confronté à un manque d'intérêt par rapport à ces filières malgré le fort soutien des politiques publiques. Le développement touristique, pour lequel le Conseil Territorial a mobilisé des moyens importants, bénéficie d'une marge de progression non négligeable qui devrait donner des résultats à moyen terme.

Cependant, le développement économique de l'archipel ne pourra s'opérer que si notre territoire s'ouvre sur l'extérieur. C'est l'ambition que doivent porter nos dirigeants et porteurs de projet pour sortir d'une économie cloisonnée et soutenue par le secteur public.

#### DESCRIPTIF DU PROJET

##### Accompagnement à la création d'entreprise

- Sensibilisation à la création d'entreprise (ateliers d'information, Semaine de l'entrepreneuriat, ...);
- Formation des porteurs de projet (5 jours pour entreprendre);
- Accompagnement et suivi post-crédation des créateurs-repreneurs (aide à la réalisation du plan d'affaires avec CCI Business Builder, rendez-vous de suivi et mise en place de tableaux de bord de suivi de l'activité);
- Élaboration d'études et de plans d'affaires sur les activités à potentiel;
- Travail en réseau et en partenariat avec les acteurs locaux (Archipel Développement, BPI, caisse de Prévoyance Social, Pôle Emploi...).

### Accompagnement à la gestion et au développement des entreprises

- Ateliers thématiques à la gestion d'entreprises ;
- Accompagnement à la transmission d'entreprise ;
- Réalisation de diagnostic global de l'entreprise ;
- Détection des difficultés des entreprises et accompagnement.

### Accompagnement à l'international

- Sensibilisation des entreprises (ateliers d'information, Semaine de l'entrepreneuriat, ...)
- Formation des entreprises aux pré requis de l'international ;
- Représentation Business France et mobilisation des outils d'appui à l'international pour les entreprises ayant des projets ;
- Accompagnement de missions d'affaires ;
- Promotion et prospection au sein des réseaux (réseaux consulaires, clusters, pôles de compétitivité, réseaux de développement économique français et canadiens).

### OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

- accompagnement dans la professionnalisation des acteurs économiques les moins formés ;
- accompagnement de stratégies commerciales ouvertes au sens le plus large.

#### Indicateurs de résultat :

- nombre de formations par grande thématique et nombre de stagiaires ;
- bilan de la Semaine de l'entrepreneuriat ;
- nombre d'ateliers et de participants ;
- nombre d'entreprises accompagnées sur les questions de gestion et de développement ;
- subventions allouées aux entreprises via la convention MOM - Business France ;
- bilan des missions d'affaires.

### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en €)

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>BOP 123</b>	Investissement					
		Fonctionnement	25 K€	25 K€	25 K€	25 K€	<b>100 K€</b>
	Coût CT	Investissement					
		Fonctionnement	25 K€	25 K€	25 K€	25 K€	<b>100 K€</b>
	Coût total	Investissement					
		Fonctionnement	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>200 K€</b>

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

Durée Totale de l'action : 4 ans

2019-2022

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE			25 K€				25 K€				25 K€				25 K€	

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 4 - Territoires d'innovation et de rayonnement

Objectif 2 - Soutien aux filières de production

Mise en œuvre du PDAD :

**Création d'une ferme pédagogique / pépinière d'entreprises (études de définition)**

Fiche n° 4-2-1

### IDENTIFICATION

### DÉTAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

État

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Collectivité Territoriale / CACIMA / Agriculteurs

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Les références techniques locales ne permettent pas de guider de manière optimale les exploitations agricoles en place ni d'envisager des innovations dans le secteur agricole. La prise en charge de l'expérimentation par les exploitations agricoles est peu envisageable car elle fait peser un risque sur la viabilité de l'exploitation en cas d'échec. De plus, l'archipel ne dispose pas de vitrine pour les pratiques agricoles, à destination de potentiels futurs porteurs de projets (adultes ou jeunes dans le cadre de leur scolarité et de leur orientation professionnelle) ou de partenaires étrangers.

Plusieurs exploitations agricoles en activité ont bénéficié par le passé de la mise à disposition de locaux pour le démarrage de leur activité. Cette solution n'existe plus depuis la décision de ne plus installer de nouveaux porteurs de projet dans les bâtiments de les « quarantaines » de Miquelon et de Saint-Pierre, en raison de leur inadaptation et de leur vétusté. Dans un contexte où le coût des investissements dans des bâtiments est important, l'accès au crédit difficile, l'accès aux subventions exigeant, le foncier peu disponible, l'accompagnement des nouveaux exploitants agricoles est primordial. C'est dans cette optique qu'un pôle agricole avec pépinière d'entreprises agricoles et ferme technico-pédagogique apparaît comme une solution adéquate. Sa conception et son règlement doivent s'accorder avec les objectifs du PDAD. Par ailleurs, ce pôle agricole pourrait proposer des locaux mieux adaptés pour les services d'accompagnement du territoire (CAERN, vétérinaire), dans une logique d'accessibilité et de mobilisation facilitées pour les porteurs de projets.

### DESCRIPTIF DU PROJET

Créer un pôle agricole constitué d'une ferme technico-pédagogique, d'une pépinière d'entreprises agricoles et d'espaces dédiés aux services d'accompagnement.

La ferme médico-pédagogique permettra l'amélioration de la visibilité des métiers de l'agriculture auprès des jeunes, le développement de pratiques agricoles innovantes sur les aspects agronomiques et énergétiques à même de répondre aux objectifs de production, la formation continue des exploitants agricoles, l'accueil de visites de partenaires extérieurs à l'archipel et l'accueil de bénévoles souhaitant participer aux activités de la ferme.

La pépinière sera un espace dans lequel les nouveaux exploitants agricoles pourront démarrer leur activité, en bénéficiant de locaux adaptés, de terrains réhabilités, ainsi que de conseils et d'appuis de la part des institutions, jusqu'à atteinte d'une autonomie suffisante de l'exploitation agricole. Une ferme relais pourrait ensuite être accessible aux exploitations agricoles atteignant une stabilité satisfaisante.

Le projet s'articule en plusieurs phases :

- concertation et rédaction du cahier des charges de ce pôle agricole, définissant les services concernés, les productions, l'articulation entre les différents acteurs, le type de bâtiment(s) souhaité, etc. La création d'un poste de chef de projet/préfigurateur est à envisager ;
- construction du ou des bâtiments, et rédaction d'un règlement de fonctionnement ;
- mise en fonctionnement du site.



## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 4 - Territoires d'innovation et de rayonnement

Objectif 3 - International

**Actions de coopération régionale**

Fiche n° 4-3-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

État

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Agence pour la Promotion Économique du Canada Atlantique, Province du Québec, Autres.

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

Le renforcement de l'insertion de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon dans son environnement régional immédiat, Provinces atlantiques et Québec, est un enjeu majeur pour le développement de ce territoire de 6.600 habitants. Au-delà de l'enjeu de développement économique, la proximité géographique avec le Canada rend nécessaire la collaboration en matière environnementale, sanitaire ou sécuritaire ; les problématiques sont communes ou peuvent le devenir. Les jeunes saint-pierrais choisissent, et de plus en plus, le Canada pour leurs études, Québec étant la destination privilégiée. Les liens culturels et familiaux sont bien présents également, en particulier avec Terre-Neuve et l'Acadie.

L'Archipel n'a pour l'heure de relation de coopération organisée et institutionnalisée qu'avec les Provinces atlantiques, via un accord du 2 décembre 1994 qui couvre les domaines de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'environnement, des relations économiques et de la sécurité.

Si les réalisations concrètes au titre de la coopération entre l'Archipel et les Provinces atlantiques sont indéniables (sommet économique tenu à Saint-Pierre en 2017 financé en partie par la coopération régionale, partages d'expérience et de données pour traiter des problématiques communes, dont la lutte contre les espèces exotiques envahissantes marines et la préservation de la forêt boréale, exercice conjoint de sécurité maritime d'ampleur mené au large de l'Archipel avec nos voisins canadiens à l'été 2017, évolution de la réglementation fédérale canadienne au bénéfice des lycéens saint-pierrais qui effectuent un stage de formation dans les Provinces atlantiques, etc.), cette coopération peut progresser encore. C'est l'ambition du nouveau Protocole d'Entente signé à l'issue de la XXème Commission mixte de coopération régionale tenue à Saint-Pierre le 7 novembre 2018.

Ce périmètre géographique de coopération s'avère toutefois insuffisant au regard des enjeux de développement de l'Archipel. Ainsi, depuis peu, des liens se développent avec Québec en matière de tourisme et de recherche, qu'il convient de renforcer, pour favoriser le développement économique et le rayonnement de l'archipel, dans son proche environnement régional, voire au-delà.

#### DESCRIPTIF DU PROJET

Afin de renforcer la coopération existante avec les Provinces atlantiques, une nouvelle structure est en place depuis novembre 2018, resserrée, avec des priorités à quatre ans visant à développer des projets concrets de coopération dans des domaines fondamentaux : développement économique et durable, santé, éducation, jeunesse, formation et échanges culturels, protection de l'environnement et lutte contre les changements climatiques, protection de la biodiversité, recherche scientifique, sécurité. La société civile est davantage représentée, afin d'ancrer la coopération dans le territoire.

Pour ce qui concerne le renforcement de la relation avec Québec, engagement a été pris de tenir une université d'été de l'IFQM dans l'Archipel à l'été 2019, qui contribuera au rayonnement du territoire. Les

associations locales et les collectivités sont encouragées à développer les liens avec cette Province via notamment les appels à projets lancés dans le cadre de la coopération permanente France-Québec, qui proposent un soutien aux initiatives d'intérêt commun. Maintenir les liens établis en 2018 avec les autorités québécoises, les acteurs du tourisme et en développer d'autres est un attendu de la période 2019-2022, pour des bénéfices réciproques.

Au-delà du seul périmètre canadien, le développement de liens de l'Archipel avec sa région au sens large (Groenland, bassin atlantique nord au sens large) est en perspective. De premiers échanges se sont tenus début 2018 avec la représentation française au Groenland, qui ont permis de confirmer de premières pistes d'intérêt commun : recherche scientifique, sécurité maritime, ressources marines, pêche, agriculture urbaine.

### OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Objectif : favoriser l'insertion de l'Archipel dans son environnement régional, par des réalisations concrètes dans les domaines suivants : développement économique et durable , santé, éducation, jeunesse, formation et échanges culturels, protection de l'environnement et lutte contre les changements climatiques, protection de la biodiversité, recherche scientifique, sécurité.

Indicateurs d'évaluation : nombre des projets concrets de coopération mis en œuvre dans ces secteurs, dont nouveaux projets, rayonnement du territoire dans la région (articles de presse étrangère, niveau de fréquentation touristique et scientifique), bilans qualitatifs.

### COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (HT, en €)

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total	
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>BOP 123</b>	Investissement						
		Fonctionnement	40 K€	50 K€	55 K€	55 K€	200 K€	
	Coût partenaires	Investissement	<i>Sans objet</i>					
		Fonctionnement						
	Coût total	Investissement						
		Fonctionnement	40 K€	50 K€	55 K€	55 K€	200 K€	

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

<b>Durée Totale des actions : 4 ans</b>		<b>2019-2022</b>															
<b>Déclinaison du projet</b>		<b>2019</b>				<b>2020</b>				<b>2021</b>				<b>2022</b>			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE			40K€			50K€				55K€				55K€		

**COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Volet 4 - Territoires d'innovation et de rayonnement  
 Objectif 3 - International  
**Soutien aux événements liés aux activités nautiques et au rayonnement international**

Fiche n° 4-3-2

**IDENTIFICATION****DÉTAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

État / Collectivité Territoriale

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

Collectivités territoriales et porteurs de projets

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

La nécessité de rayonner pour offrir toute sa place à l'archipel sur la carte régionale et internationale doit naturellement intégrer la dimension maritime. Alors que le développement de la plaisance est inscrit au titre du volet « mobilité multimodale » du présent contrat (voir fiche 2-1-4), la promotion d'événements nautiques dans ce domaine, a fortiori quand ils ont une vocation internationale, doit permettre d'allier promotion du territoire en général et promotion de son potentiel en terme de plaisance.

**DESCRIPTIF DU PROJET**

L'ensemble des projets nautiques, notamment les courses à la voile (ex : Route Saint-Pierre-Halifax) et les défis nautiques représentent autant d'événements qui contribuent directement à la notoriété internationale, au marketing et au développement économique du territoire.

La multiplication sur Saint-Pierre-et-Miquelon de ces manifestations doit avoir un effet levier direct sur l'activité touristique, portuaire et économique en général.

**OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Soutenir un à plusieurs événements chaque année.

**COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET**

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>BOP 123</b>	Investissement					
		Fonctionnement	20K€	80K€	80K€	80K€	<b>260K€</b>
	Coût CT	Investissement					
		Fonctionnement		80K€		80K€	<b>160K€</b>
	Coût total	Investissement					
		Fonctionnement	<b>60K€</b>	<b>120K€</b>	<b>120K€</b>	<b>120K€</b>	<b>420K€</b>

**PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT**

Durée Totale de l'action : 4 ans										2019-2022							
Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE			20K€			80K				80K€				80K€		



## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 5 - Cohésion sociale et employabilité  
Objectif stratégique 1 - Formation professionnelle et employabilité  
**Formation professionnelle dont Plan ultramarin d'investissement dans les compétences**

Fiche n° 5-1-1

### IDENTIFICATION

### DÉTAIL DU PROJET

### RESPONSABLE DU PROJET

État (Ministère du Travail) et Collectivité territoriale

### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

CACIMA / partenaires sociaux / organismes de formation / entreprises / salariés

### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

A / Les enjeux de l'archipel sont multiples au regard de l'évolution des besoins en formation des personnes en insertion sociale et professionnelle et des salariés afin de répondre aux besoins en compétences nécessaires au territoire. De nombreuses offres d'emploi restent non pourvues faute d'une main d'œuvre qualifiée suffisante. Cela constitue un frein au développement économique.

A Saint-Pierre et Miquelon, la Collectivité Territoriale assure, depuis la décentralisation, l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle et à l'apprentissage relevant des régions, auxquelles s'ajoute, afin de pallier l'absence d'organisme paritaire collecteur agréé sur le territoire (OPCA), la formation des salariés et indépendants.

Le financement des actions de formation tout public est assuré par la taxe sur les salaires de 0,5 % collectée par la Collectivité, complétée par une participation de l'État au titre du contrat de développement.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 et la réforme qui en découle modifient considérablement le paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage en redéfinissant la gouvernance et les financements du secteur.

En application de cette loi, la Collectivité n'exercera plus, à partir de 2020, les missions qu'elle assurait au bénéfice des entreprises, salariés et apprentis, pour se consacrer pleinement aux missions qui relèvent de sa compétence, à savoir la formation des publics prioritaires (demandeurs d'emploi, détenus, Français de l'étranger, travailleurs handicapés, bénéficiaires des minima sociaux), ainsi que l'orientation et l'information sur les métiers, et l'animation de la lutte contre le décrochage scolaire.

Cette réorganisation du secteur nécessite un accompagnement par l'État et la Collectivité afin d'assurer une continuité des interventions et de sécuriser les parcours des différents publics. De même, l'arrêt d'activité du groupement d'intérêt public « EMVIE » implique un autre portage pour certaines des missions qui lui étaient confiées.

B / Par ailleurs, le Grand plan d'investissement, présenté le 25 septembre 2017 par le Premier ministre, vise l'accélération de la transformation numérique et écologique de la France. Il énonce l'objectif de construire une société des compétences et propose un Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) en vue de former et d'accompagner un million de demandeurs d'emploi et un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail. Cet effort sans précédent doit permettre de financer des parcours de formation destinés à ces publics peu qualifiés (avec un objectif de meilleure fluidité du parcours et de simplification des procédures) et d'engager une profonde transformation des compétences au service de la compétitivité et de l'emploi, à travers notamment la promotion de l'innovation et de l'intégration des technologies digitales dans l'acquisition de compétences.

Sur le territoire, une première convention d'amorçage du PIC a été signée entre l'État et la Collectivité

Territoriale en septembre 2018. Elle sera suivie en 2019 par une convention relative à la mise en œuvre du Pacte ultramarin d'investissement dans les compétences dont les principaux axes sont :

- Garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés ;
- Proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective ;
- Innover dans le territoire ;
- S'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations.

Dans ce cadre, la Collectivité Territoriale s'engage, par le biais de ses dispositifs, à favoriser la formation des publics prioritaires dont elle a la charge et à maintenir un effort financier de formation à hauteur de 274 405 € par an minimum. Le soutien financier de l'Etat interviendra au-delà de cet effort.

## **DESCRIPTIF DU PROJET**

**1** - Accompagner la mise en œuvre de la réforme du secteur, selon les modalités fixées par l'ordonnance d'adaptation prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, en apportant une attention particulière à la formation des salariés, des indépendants et des apprentis.

**2**- Accompagner les initiatives territoriales d'adaptation aux mutations économiques, sociales et sociétales et à l'évolution des besoins du territoire en matière de développement des compétences.

**3** - Participer au financement de l'accompagnement renforcé des publics fragilisés ou prioritaires à l'accès à la formation et à l'emploi (demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, jeunes en difficulté, détenus, bénéficiaires du RSA).

**4** - Déployer le plan d'investissement dans les compétences sur le territoire, selon les modalités définies par la convention à conclure entre la Collectivité Territoriale et l'État.

## **OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

**1** - Soutenir l'implantation et l'intervention localement d'une structure de type Opérateur de Compétences, permettant aux salariés, artisans et entreprises de l'archipel d'accéder à l'ensemble des services proposés par ces opérateurs agréés, à savoir :

- financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;
- appui technique aux branches professionnelles pour :
  - établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ;
  - déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation ;
  - les accompagner dans leur mission de certification (construction des référentiels de certification qui décrivent précisément les capacités, compétences et savoirs exigés pour l'obtention de la certification visée) ;
- favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle ;
- assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant :
  - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
  - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.

**2 - Contribuer à la construction d'un dispositif d'observation des besoins du monde économique (du type Centres d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation - CARIF, Observatoires Régionaux de l'Emploi et de la Formation - OREF) qui permettra de répondre de manière efficace aux besoins en compétences du territoire par la formation des publics cibles. La mise en place d'une Gestion territoriale des emplois et des compétences sera un appui à l'élaboration des cartes de formation et un outil stratégique au service des pouvoirs publics dans le choix des financements de formation.**

**3 - Soutenir les initiatives et actions territoriales ou innovantes permettant d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de GPEC territoriale (GPECT) ainsi qu'en accompagnant le déploiement des accords de branches nationaux et les accords régionaux mais aussi le soutien aux structures (du type Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail - ARACT) concourant à des projets soutenant l'attractivité des emplois et des territoires ainsi que la performance des entreprises tout en favorisant le dialogue social dans les entreprises ;**

**4 - Favoriser l'accès des publics spécifiques à la formation dans un objectif d'accès à l'emploi, et permettre à toute personne, quel que soit son statut, d'accéder à une information complète sur les emplois, les métiers et les formations ainsi qu'à un conseil personnalisé. Proposer un accompagnement adapté aux publics jeunes et en situation de handicap, comparable à celui offert par les Cap Emploi et Missions Locales, absents de l'archipel.**

**5 - Mettre en œuvre le Pacte ultra-marin d'investissement dans les compétences (PUIC) sur la période 2019/2022 dont la valorisation permettra de traduire localement l'ambition du plan d'investissement dans les compétences (PIC) et la prise en compte des besoins en compétences liés aux projets et aux caractéristiques économiques du territoire.**

Ces actions devront intégrer celles en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En complément de ces actions et avec l'appui du plan d'investissement dans les compétences, l'Etat soutiendra également des actions spécifiques à destination des jeunes sans emploi et sans formation, pour lutter contre le décrochage scolaire et renforcer la maîtrise du français et des langues étrangères.

### COÛT DU PROJET (HT, en €)

			Année 1 (2019)	Année 2 (2020)	Année 3 (2021)	Année 4 (2022)	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État (Min. Travail) <b>BOP 103</b>	PIC	44 500	109 000	90 224	96 000	<b>339 724</b>
		Fonctionnement hors PIC	420 000	420 000	420 000	420 000	<b>1 680 000</b>
	Coût CT	Engagement PIC	274 405	274 405	274 405	274 405	<b>1 097 620</b>
		Fonctionnement hors PIC	359 595	105 595	111 595	117 595	<b>694 380</b>
Coût total	PIC	<b>318 905</b>	<b>383 405</b>	<b>364 629</b>	<b>370 405</b>	<b>1 437 344</b>	
	Fonctionnement hors PIC	<b>779 595</b>	<b>525 595</b>	<b>531 595</b>	<b>537 595</b>	<b>2 374 380</b>	

### PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

Durée Totale de l'action : 4 ans					2019-2022												
Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
AE	BOP 103		420 K€	340 K€		420 K€				420 K€				420 K€			

## COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Volet 5 - Cohésion sociale et employabilité  
Objectif 2 - Promotion de l'égalité femmes-hommes  
Approche intégrée de l'égalité femmes-hommes

Fiche n° 5-2-1

### IDENTIFICATION

#### DÉTAIL DU PROJET

#### RESPONSABLE DU PROJET

État / Collectivité Territoriale

#### AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES

Associations / ATS / DCSTEP / Éducation nationale / partenaires sociaux

#### DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour tous et toutes, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle.

Garantir l'égalité d'accès aux processus de prise de décisions, mettre en œuvre de nouveaux cadres concernant l'égalité des femmes sur le lieu de travail et l'éradication des pratiques défavorables ciblant les femmes sont des axes essentiels pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe.

L'inadéquation à la réalité locale de la plupart des dispositifs conçus à l'échelle métropolitaine et difficilement transposables sur l'archipel (multiplicité, complexité, coûts, exigences des cahiers des charges, etc.) rend nécessaire une adaptation permanente aux réalités socio-économiques d'un bassin de population de 6.100 personnes.

Il est important d'accompagner les associations pour qu'elles soient en capacité de relayer ces politiques publiques sur le territoire.

La stratégie territoriale en la matière vise également à poursuivre le travail de dynamisation du réseau relatif aux violences faites aux femmes tout en travaillant sur les champs de l'égalité. Il s'agit de poursuivre les actions de prévention concernant les stéréotypes sexistes et sexuels. Ces actions s'inscrivent notamment dans le cadre du plan territorial de prévention de la délinquance.

#### DESRIPTIF DU PROJET

Cette enveloppe sera déployée afin de promouvoir des actions spécialement dédiées à l'égalité femmes-hommes, et dans un cadre plus général aux actions pouvant être en lien avec le sport, la culture, la santé, l'éducation, la formation, etc., mettant en avant cette problématique :

- Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Favoriser l'accès aux droits et à la culture aux femmes ;
- Promouvoir la place des femmes dans le sport ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes.

## OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION

Parvenir à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes sur le territoire :

- Permettre une meilleure conciliation des temps de vie pour les femmes ;
- Améliorer l'égalité professionnelle dans les entreprises ;
- Améliorer la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

## COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (en K€)

				Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
		Investissement	Fonctionnement					
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>BOP 123</b>	Investissement						
		Fonctionnement	12.5K€	12.5K€	12.5K€	12.5K€	<b>50K€</b>	
	Coût CT	Investissement						
		Fonctionnement	12.5K€	12.5K€	12.5K€	12.5K€	<b>50K€</b>	
	Coût total	Investissement						
		Fonctionnement	<b>25K€</b>	<b>25K€</b>	<b>25K€</b>	<b>25K€</b>	<b>100K€</b>	

## PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT

**Durée Totale de l'action : 4 ans**

**2019-2022**

Déclinaison du projet		2019				2020				2021				2022			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE			12.5K			12.5K				12.5K				12.5K		

**COLLECTIVITÉ DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Volet 5 - Cohésion sociale et employabilité

Objectif 2 - Études

**Études statistiques et économiques**

Fiche n° 5-3-1

**IDENTIFICATION****DÉTAIL DU PROJET****RESPONSABLE DU PROJET**

État / Collectivité Territoriale

**AUTRES ACTEURS INSTITUTIONNELS/PARTENAIRES**

OPMR et toutes institutions disposant de « data » utiles

**DIAGNOSTIC, CONTEXTE ET ENJEUX**

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ne dispose pas de données statistiques véritablement ordonnées ni de schéma prospectif. Cela freine les capacités du territoire à anticiper et adapter ses politiques publiques. Les études réalisées serviront de référence pour la conception, la conduite et le pilotage des politiques publiques sur l'archipel, mais aussi à accompagner le développement de projets économiques. Ces données permettront également d'établir des comparatifs avec d'autres territoires.

**DESCRIPTIF DU PROJET**

Le projet consiste principalement en la réalisation de trois études.

- Afin d'asseoir et consolider la méthodologie de calcul de l'indice des prix à la consommation et d'accroître la connaissance et la compréhension des habitudes locales de consommation, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une Enquête Budget des Ménages (EBM) ;

- Conduire une enquête de comparaison spatiale des prix en lien avec l'étude qui sera effectuée par l'INSEE en 2021 dans certains Outre-mer en 2021 ;

- Animer un dispositif expérimental de prospective dans le but d'apporter des éléments de réflexion et d'éclairage à tous les acteurs du territoire pour l'élaboration de leurs stratégies de moyen et long terme. Par ailleurs, d'autres travaux pourraient être envisagés (préfiguration d'une plate-forme « open data »).

**OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET ET INDICATEURS D'ÉVALUATION**

Améliorer la connaissance de l'archipel, de ses équilibres socio-économiques et de ses perspectives.

**COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET (200 K€)**

			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Coût total
<b>Coût Total</b>	Coût État <b>BOP 123</b>	Investissement					
		Fonctionnement	15K€	55K€	15K€	15K€	<b>100K€</b>
	Coût CT	Investissement					
		Fonctionnement		50K	25K€	25K€	<b>100K€</b>
	Coût total	Investissement					
		Fonctionnement	<b>15K€</b>	<b>105K€</b>	<b>40K€</b>	<b>40K€</b>	<b>200K€</b>

**PROJECTION BUDGÉTAIRE POUR L'ÉTAT**

<b>Durée Totale de l'action : 4 ans</b>		<b>2019-2022</b>															
<b>Déclinaison du projet</b>		<b>2019</b>				<b>2020</b>				<b>2021</b>				<b>2022</b>			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Projet	AE		15K€			55K€				15K€				15K€			